

**Assemblée Générale**  
**Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre**  
**27 avril 2019**

**ACCUEIL - M. Bernard PERRIN**

Madame et Messieurs les élus, Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs, bonjour à tous, et bienvenue.

Madame la Préfète nous rejoindra vraisemblablement vers 10 h 30.

J'ai l'honneur et le plaisir en ce 27 avril 2019 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2019.

Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et les remercier de leur présence et comme je vous le disais Madame la Préfète nous rejoindra :

M. Nicolas HARDOUIN, Directeur DDT,

M. Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre,

M. Sylvain MATHIEU, Vice-président du Conseil Régional,

Mme Blandine DELAPORTE, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge du développement durable, de l'environnement et du dialogue citoyen représentant M. Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental,

Mme Corinne MANGEL, adjointe à la mémoire et aux anciens combattants, et M. Michel SUET, adjoint des finances représentants M. Denis THURIOT, Maire de Nevers,

M. Daniel BARBIER, Président de l'Amicale des Maires de la Nièvre,

Madame Isabelle BONNICEL, Maire de Varennes-Vauzelles,

M. Jean-Yves OLIVIER, représentant M. Antoine DERIEUX, Délégation Régionale Bourgogne Franche-Comté de l'ONCFS accompagné de M. POHU, Chef du Service Départemental de l'ONCFS,

Le Capitaine Sébastien BONCONOR, Commandant de gendarmerie de Cosne-sur-Loire,

Le Lieutenant-colonel Pierre COIGNET, le Lieutenant Vincent GUDZIK, Service incendie de Secours de la Nièvre,

M. Jean-François JANDEAU, Adjoint au Directeur de la DDFIP, représentant M. le Directeur de la DDFIP,

M. Didier RAMET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre,

M. Alban de MONTIGNY, Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Nivernais,

M. Jean-Philippe PANIER, Président de la Fédération de la Pêche de la Nièvre,

Mme Élisabeth GAUJOUR-HERAULT, Présidente des Communes forestières,

Mme Estelle GLATTARD, Directrice de la Fédération Régionale Bourgogne Franche-Comté, représentant M. Pascal SECULA, Président de la Fédération Régionale de Bourgogne Franche-Comté,

M. François-Hugues de CHAMPS, Président de la Fédération des Chasseurs du Cher,

M. Christian GUYOT, Vice-président du Parc Naturel Régional du Morvan,

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisée et des GIC,  
Mesdames et Messieurs les louvetiers,  
Messieurs les représentants des éleveurs de gibiers,  
Messieurs les estimateurs,  
Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

Nous ont demandé de bien vouloir les excuser,

Mme Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, représentée par M. Sylvain MATHIEU, Vice-président, en charge de la forêt, de la filière bois, de la montagne,

Mme Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre,

Mme Perrine GOULET, Députée de la Nièvre,

M. Patrice PERROT, Député de la Nièvre, membre du Groupe Chasse à l'Assemblée,

M. Alain LASSUS, Président du Conseil Départemental de la Nièvre, représenté par Mme Blandine DELAPORTE,

M. Denis THURIOT, Maire de Nevers, représenté par Mme Corinne MANGEL, adjointe à la mémoire et aux anciens combattants et par M. Michel SUET, adjoint aux finances,

M. Bernard BOISSIERE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Nièvre,

Mme Pascale NIQUET-PETIPAS, Directrice Académique de la Nièvre,

M. Marc LEVAUFRE, Directeur de l'Agence Bourgogne Ouest de l'Office Nationale des Forêts,

M. Fabien CHAUDRE, Inspecteur du permis de chasser de l'ONCFS,

M. Pascal SECULA, Président de la Fédération Régionale de Bourgogne Franche-Comté, représenté par Mme Estelle GLATTARD, Directrice de la Fédération Régionale Bourgogne Franche-Comté,

M. Olivier LECAS, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne,

M. Jean-Pierre GAILLARD, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Allier,

Mme Évelyne GUILLON, Présidente de la Fédération des Chasseurs de Saône-et-Loire,

M. le Directeur de la DDFIP représentée par M. JANDEAU Jean-François, Directeur adjoint,

M. Stéphane AUROUSSEAU, Président de la FDSEA.

Avant de débiter et d'ouvrir nos travaux, je vous demande de bien vouloir vous lever afin que nous prenions quelques instants pour avoir une pensée pour nos proches, les chasseurs qui nous ont quittés cette année, en particulier M. Alain BAILLY, M. Paul BOURGEOT, M. Fernand PUECH, M. Bernard RENARD et M. Daniel SIMON. Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi et demi au plus tard. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui de la période en cours et le budget 2019-2020. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention dans la limite, bien sûr, du temps disponible pour ne pas terminer à 15 heures.

Une précision concernant la tombola organisée chaque année pour les bracelets non utilisés, elle sera plus rapide car il n'y aura pas de tirage au sort pour les chevreuils maintenant que nous sommes en plan de gestion triennale.

Compte tenu que nous serons nombreux à déjeuner, le tirage au sort se fera à midi et les gagnants annoncés à la fin de l'Assemblée, pensez à déposer vos bracelets d'ici midi s'il vous plaît.

Des micros sont à votre disposition, en prenant la parole, merci de vous identifier pour ceux que nous ne connaissons pas.

Il reste à désigner le bureau de cette Assemblée, je vous propose à cet effet les deux secrétaires du bureau du Conseil d'Administration : Robert LEMOINE et Jean-Philippe PUECH.

D'un point de vue logistique, la formule du repas ce midi est la même que l'année dernière à savoir un buffet froid gratuit avec des pré-réservations, j'inviterai donc uniquement et j'insiste sur le « uniquement » les personnes s'étant manifestées auprès de la Fédération à rejoindre le buffet à l'issue de l'Assemblée. Pour les autres, si vous voulez déjeuner l'année prochaine, pensez à renvoyer le coupon-réponse l'an prochain. Sans ça, nous allons manquer de place.

## **Adoption du PV 2018**

Le procès-verbal de l'AG 2018 a été mis en ligne sur le site Internet de la Fédération et est affiché dans le hall du Parc-expo. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption : **Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

Mme MANGEL, si vous le voulez bien, je remercie la ville de Nevers et son Maire, M. Denis THURIOT de nous accueillir dans ce Centre Expo et pour l'effort financier qu'il a bien voulu faire sur la location du site comme tous les ans. Mme MANGEL, dans l'attente des prochains travaux qui pourraient engendrer quelques difficultés logistiques dans les mois à venir, je vous laisse la parole et je vous remercie pour l'accueil que vous nous faites.

### **Mme MANGEL**

Mesdames et Messieurs, bonjour à tous.

Au nom de Denis THURIOT, Maire de Nevers et Président de Nevers Agglomération, je remercie la Fédération des Chasseurs de la Nièvre d'avoir choisi Nevers et le Centre Expo comme cadre de son Assemblée Générale.

C'est toujours un plaisir d'accueillir les débats, nous verrons certainement tout à l'heure, qui sont souvent vifs et passionnés d'une Association qui représente une tradition et un loisir toujours vivace dans la ruralité de notre Département avec plus de 9 000 adhérents.

En tant qu'adjointe en charge de la prévention et de la sécurité, j'observe bien entendu avec intérêt le soin apporté à la formation des chasseurs et aux règles de sécurité d'une discipline qui ne tolère pas la moindre approximation. Cependant, je reste très attachée à l'équité entre les femmes et les hommes, autre volet de mes délégations. C'est pourquoi je suis quelque peu perplexe à la lecture des statistiques de la Fédération Nationale de la Chasse qui revendique 1,2 million de chasseurs dont 98 % d'hommes. Un paradoxe quand on sait que dans les mythologies grecques et romaines c'est une déesse, Artémis ou Diane, qui incarne la chasse. À la vue de cette Assemblée très masculine, j'imagine que la statistique nivernaise est, elle aussi, éloignée de la parité homme femme. Il en est ainsi depuis la nuit des temps mais j'espère que les efforts menés par la Fédération pour assurer le renouvellement de ses générations et le rajeunissement de ses troupes se traduiront par une présence de la gente féminine plus forte parmi les détenteurs de permis de chasser.

En tant qu'archiviste en histoire locale, je suis naturellement sensible à l'histoire de la chasse qui est intimement liée à celle du Nivernais et plus largement. En effet, du plus lointain, l'origine du mode de vie fondée sur la chasse se confond avec les débuts de l'humanité. Tous les chasseurs apparaissent ainsi comme les héritiers d'une tradition qui remonte à la préhistoire dès le paléolithique. Et oui Mesdames et Messieurs, scientifiquement parlant nous possédons tous 2 % d'ADN de Neandertal.

Je vais conclure par une touche légère, je livre à votre réflexion cette citation qui concerne le monde des chasseurs, des militaires mais aussi celui des élus.

Je l'ai braconné chez le tigre Georges Clémenceau qui a dit « On ne ment jamais tant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse ». Je vous remercie.

## **RAPPORT FINANCIER – M. Michel RAPIAT**

Je vais vous présenter le rapport financier de l'exercice 2017/2018. Il concerne les comptes de votre Fédération du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 au 30 Juin 2018.

Globalement les volumes financiers générés par votre Fédération sont en baisse de 6%. Ils représentent 2 024 081 euros se répartissant à hauteur de 49% pour le Service Général et 51% pour le Service Dégâts.

Les deux comptes étant pour le moment, juridiquement dissociés, nous examinerons le détail de chaque service.

### **Concernant le Service Général**

Pour commencer nous vous rappelons la résolution N° 5 prise lors de l'Assemblée Générale 2017 à savoir le financement de l'opération « permis à 0€ » effectué directement par les réserves du Service Général. Cette opération n'est donc pas prise en compte dans la présentation qui va suivre. Nous y reviendrons plus tard.

L'exercice 2017/2018 présente un résultat positif pour le Service Général à hauteur de 98 379 €. Les recettes sont conformes au budget prévisionnel et les dépenses sont en diminution de 102 267 € par rapport au prévisionnel.

Cela correspond en partie à la baisse des salaires et charges sociales suite au départ d'un collaborateur non remplacé et d'autre part à la négociation sur les prix d'achats de matériels destinés à la revente et les différents contrats de nos prestataires de services.

### **Passons au Service Dégâts**

L'exercice 2017/2018 affiche un résultat négatif de - 32 594 €. A l'étude de ces chiffres, on peut voir que les dépenses sont supérieures de 16 % (+ 146 947 €) par rapport au budget prévisionnel et les recettes en augmentation également par rapport au prévisionnel de 12.8%, et ce avec une plus importante vente de bracelets de sangliers.

Comme vous pouvez le constater ce ne sont pas les charges de structures et de personnel qui sont à l'origine de cette hausse, mais les dépenses liées aux indemnités de Dégâts de gibier, aux frais d'expertises que cela engendre.

Quelques chiffres :

- Ce sont 709 dossiers indemnisés sur l'exercice 2017/2018 pour un montant global de 623 471€. Gardons à l'esprit que ces indemnités sont toutefois moins importantes que sur l'exercice 2016/2017 puisqu'elles étaient de 682 740 €.
- Suite au nombre de dossiers à traiter les honoraires des estimateurs atteignent 100 445 € soit 29 808 € de plus qu'au budget.
- Les dépenses en matériel de prévention restent stables pour un montant de 55 567 €.

Après affectation des résultats de chaque service, la situation patrimoniale est la suivante :

- Le patrimoine du Service Général s'élève à 2 085 211 € : cela permettra d'investir dans de nouveaux équipements, financer des opérations de repeuplement en petit gibier et continuer éventuellement le financement du permis à 0€.
- Les réserves du Service Dégâts après affectation des résultats négatifs successifs s'élève à 654 710 €, une réserve toutefois raisonnable qui permettra de rassurer notre tutelle pour faire face à notre mission de service public en matière d'indemnisation de dégâts de gibier.

## **RAPPORT CAC – M. Christian PERRIN**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 26 Avril 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des procédures concourant à l'élaboration des comptes, nous nous sommes assurés de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes.

Nous nous sommes assurés de la concordance des disponibilités avec les documents émanant des établissements financiers.

Les autres appréciations auxquelles nous avons procédé n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la FEDERATION DES CHASSEURS DE LA NIEVRE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

☞ Conventions conclues avec Mr PATRY Dominique – Administrateur :

- Objet : versement d'une subvention « Piégeage »
- Montant versé : 90.14 €
- Objet : versement d'une subvention « Poules Naines »
- Montant versé : 32 €

☞ Convention conclue avec Mr PUECH Jean Philippe – Administrateur :

- Objet : versement d'une subvention « Aménagement Cynégétique »
- Montant versé : 140 €

### **RAPPORT ACTIVITÉ – M. Thierry POITRENEAU**

Même si le dossier du sanglier et de ses dégâts occupe la majeure partie des discussions et du temps passé à la FDC, bien d'autres dossiers sont traités et mériteraient de voir davantage de temps consacré.

Commençons par le partenariat avec le Lycée agricole de Château Chinon. Depuis l'acquisition de l'étang de Marvy, un partenariat a été établi avec la section piscicole du lycée agricole de Château Chinon, afin de préparer, organiser et pêcher annuellement notre étang. Cette démarche est une véritable réussite et est unique en France.

Fort de ce travail de partenariat, un autre rapprochement s'est enclenché voici cinq ans avec ce même lycée avec une formation au piégeage décentralisée à Château Chinon à destination des élèves.



En 2017 le partenariat s'est élargi avec la construction d'une garennière artificielle afin d'apprendre aux élèves la technique d'élevage du lapin de garenne et de réimplanter des territoires morvandiaux en lapins. Forte de ses structures, la FDC a donc fait visiter ses installations, donné les éléments techniques de construction d'une garennière, supervisé la construction de la garennière du lycée de Château, alimenter en lapins cette garennière. Tout ce travail a fait l'objet d'une inauguration lors de la journée « Portes ouvertes » du 23 mars dernier, puisque la fédération, accompagnée de plusieurs associations de chasse spécialisées a répondu favorablement à l'appel du lycée. Nous profitons de ce moment pour remercier tout particulièrement Benoît BARTH, CPE adjoint, pour son implication dans ce dossier. A court et moyen terme, d'autres sujets de collaboration verront le jour avec le lycée agricole de Château Chinon, voire peut-être celui de Challuy, avec la participation des élèves au comptage CROULE de la bécasse dans le Morvan en juin prochain, et certainement une formation au permis de chasser décentralisée sur le LEGTA. Toutes ces démarches sont effectuées afin que la chasse soit conçue, dès la seconde, comme un allié de l'agriculture, un atout dans la diversification des exploitations, qu'un raisonnement des éléments de topographie et des assolements soient pris en compte avec un intérêt cynégétique de la petite faune de plaine... car la chasse, ce n'est heureusement pas que les sangliers, des formulaires bleus à remplir et des indemnisations in-fine. C'est un travail de longue haleine qui nous attend mais nous pensons très sincèrement qu'il est de notre rôle d'apporter une pédagogie cynégétique dans le cadre de ses formations agricoles.

Autre sujet de partenariat qui prend au fil du temps de l'ampleur, c'est le partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le SDIS. Lors de l'élaboration du Schéma départemental de Gestion Cynégétique 2018/2024, un premier rapprochement, via Monsieur Guy HOURCABIE et le lieutenant DUCOURET, du SDIS et également chasseur, sur une note à distribuer dans l'ensemble des cabanes de chasse sur le comportement à adopter en cas d'accident, corporel ou non, afin d'engager le maximum de réussite dans l'intervention des secours et de la protection de la personne concernée. Fort de ce premier pas, la formation « conduite de battue », destinée aux responsables de battue et aux chefs de ligne et organisée au mois de juin cette année sur la forêt de Chabet, sera renforcée par un nouvel atelier de mise en situation sur les gestes à apporter en cas d'accident. Maintenant que les relations se sont installées entre nos structures, le SDIS effectue quelques-unes de ses formations sur le site de la Maison de la Chasse de la Nature et de la Faune Sauvage. Nous en sommes ravis et souhaitons que ce partenariat se développe encore.

Une convention de partenariat a été signée à l'échelon régional avec la SNCF pour travailler sur 3 tronçons nivernais, représentant 22 kilomètres de voies ferrées les plus accidentogènes. Un premier travail de terrain a consisté à localiser les passages et coulées et les indices de présence sur ces tronçons, et les biotopes à proximité.

Un prochain travail s'effectuera prochainement pour voir comment les collisions peuvent être réduites : broyage des bas-côtés pour ré ouvrir les milieux, mise en place de place de clôtures ou de passage à gibier seront autant de solutions qui seront étudiées localement pour diminuer les collisions.

Autre partenariat, SYLVAFAUNE, où avec l'Administration, nos amis forestiers, qu'ils soient publics ou privés, l'Association des chasseurs de Grand Gibier, nous mettons tout en œuvre pour que la gestion des grands cervidés sur le massif des Bertranges se fasse dans un cadre technique et scientifique et où l'intérêt de chacune des parties puisse trouver sa place dans le respect des équilibres. Cet outil, qui consiste à gérer les cervidés à partir d'Indices de Changement Ecologique, a montré ses intérêts depuis sa mise en

place, mais son aspect chronophage empêche, à ce jour, toute transposition sur d'autres secteurs du département.

Autre sujet, qui fait l'objet de partenariat avec nos amis de la Fédération de la pêche, du Syndicat d'Apiculture, de l'Aglo de Nevers, de l'ONF, de Natura 2000, c'est la semaine de l'éducation à l'environnement. La première édition, en 2018, de cette opération, a été une réussite extraordinaire. Fort de notre agrément au titre de la protection de l'Environnement, près de 400 enfants du CP au CM2 sont venus sur le site de la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage découvrir bon nombre d'ateliers sélectionnés par leurs enseignants sur la gestion des déchets, le cycle de la vie, les abeilles, la reconnaissance des indices de présence de la faune, ... et j'en passe.

La cuvée 2019 de cette opération, qui se déroulera du 21 au 24 mai prochain, a connu en moins d'une semaine un remplissage des 400 places, sans faire de communication départementale. Elle sera agrémentée de nouveaux ateliers afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants et pour lui permettre de vivre dans le temps. Nous, chasseurs, n'en déplaise à certains de nos détracteurs, sommes de vrais écologistes, et nous avons notre place dans l'éducation à l'environnement de nos enfants. Comme vous le voyez, la fédération n'est pas fermée sur elle-même, elle sait s'ouvrir, pour son intérêt et celle des chasseurs. D'autres partenariats mériteraient d'être enrichis, comme celui avec le Conseil Départemental dans le cadre de la semaine de l'Education à l'Environnement, mais il semblerait que les moyens ne soient pas à la hauteur de l'enjeu, ou encore avec les Voies Navigables de France sur les palplanches et les canaux où beaucoup trop d'animaux meurent noyés, soit à cause de manque d'installations ou bien d'installations mal placées, hors des couloirs de circulation des animaux. Nous aimerions également qu'un réel partenariat soit entrepris avec le monde agricole sur la problématique du petit gibier, de la sauvegarde des éléments topographiques et des pratiques agricoles favorables à la défense du petit gibier. Le manque d'intérêt du monde agricole sur le dossier AGRIFAUNE et la problématique liée aux dégâts de gibier ont conduit à ce que ce dossier soit aujourd'hui mis de côté, et nous souhaitons vivement qu'il réapparaisse au-dessus de la pile, car la chasse du petit gibier avec une population suffisante de petits gibiers est une des réponses à la problématique du sanglier en plaine et des dégâts.

Venons-en tout naturellement au petit gibier. Depuis maintenant 3 ans, la politique petit gibier s'est étoffée pour continuer à répondre à des demandes de gestion collective du petit gibier, de type GIC, mais également accompagner des demandes plus locales, où l'entente et les volontés ne permettent pas d'intégrer des structures de type GIC. Le souhait de la fédération, en matière de petit gibier, est bien évidemment que les populations se développent, mais aussi que les chasseurs chassent cela peut paraître bizarre à certains, mais plusieurs cas de figure nous prouvent que ce n'est pas toujours le cas... C'est dans ce cadre que l'accompagnement technique et financier de la FDC est réalisé. Hors des GIC qui disposent de leur propre réglementation de gestion, les périodes de chasse pour la saison prochaine seront reconduites à l'identique :

- du 15 septembre au 19 janvier pour la perdrix,
- du 15 septembre au 16 février pour le faisan,
- du 29 septembre au 15 décembre pour le lièvre

La politique petit gibier continuera de se décliner pour les territoires hors GIC sous d'autres formes :

- Des aides pour des territoires hors GIC sous forme de bons d'achat de gibier de repeuplement

- La continuité de l'opération COLVERT lancée en 2017
- Le maintien des aides aux aménagements de territoires, avec pour nouveauté la subvention en bons d'achat de gibier de repeuplement et non plus en chèques bancaires
- Le développement de l'opération « Elevage sous poule naine ». Nous tenons à cet effet à remercier les éleveurs de petit gibier pour leur engagement sur ce projet et à féliciter Monsieur Philippe GAUTHIER, nouveau Président de l'Association des Chasseurs de Petit Gibier, pour son élection au poste et son investissement en particulier sur ce dossier. Merci mon Cher Philippe ! Pour votre bonne information, les éleveurs de gibier continueront de fournir gratuitement 500 faisandeaux d'un jour aux membres de l'ACDPG souhaitant s'investir sur ce dossier.

Qui dit petit gibier dit obligatoirement régulation des nuisibles. Un énorme travail a été réalisé depuis 4 ans pour collecter l'ensemble des justificatifs indispensables à la demande de classement en espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, à savoir 900 fiches collectées pour plus de 280 000 € de nuisances déclarées auprès de la FDC et près de 200 000€ de dégâts collectés par la Chambre d'Agriculture, en particulier des dégâts de corvidés.

Nous avons obtenu, avec l'appui de nos partenaires agricoles, la validation en CDCFS de notre demande de classement du renard, de la martre, de la fouine, du putois autour des garennières, de la corneille noire, du corbeau freux, de la pie bavarde et de l'étourneau sansonnet. Reste maintenant la dernière étape, qui n'est pas la moindre et qui n'est pas la plus facile, l'instruction de notre proposition par les services du Ministère. Espérons que le bon sens et surtout l'objectivité seront des termes qui diligenteront l'instruction de notre dossier. Réponse dans quelques semaines...

La fédération maintiendra son soutien à leur régulation, à hauteur de 27 000 €. Il vous sera proposé dans les résolutions de maintenir un bonus pour les piégeurs optant pour les bons d'achat de repeuplement plutôt que des chèques, l'esprit étant porté sur l'effort de réintroduction de gibier.

En matière de PMA Bécasses, la dernière saison n'aura pas été si mauvaise que les prédictions pouvaient le laisser penser. Les rencontres avec la dame des bois ont été satisfaisantes et le taux de juvéniles, preuve d'une bonne reproduction, nettement meilleur. Pour la prochaine campagne, la déclinaison départementale du PMA se fera sur les mêmes bases : 3 oiseaux / jour maxi et 5 oiseaux par semaine maxi. Une récente demande du Club National des Bécassiers est parvenue à la FDC mais aussi à la fédération régionale pour harmoniser le PMA à l'échelle régionale sur la base de 3 oiseaux par jour et 6 oiseaux par semaine, cette demande sera étudiée dans le courant de l'année à l'échelle régionale. Afin d'éviter des mécontentements, pensez à rendre votre carnet de prélèvement de la saison écoulée si vous en souhaitez un pour la prochaine campagne !

Un rapport d'activité de votre Fédération, sans parler de formations, serait un rapport faussé, car le choix a été fait depuis longtemps dans notre Fédération de mettre l'accent sur la formation des chasseurs, que ce soit dans le cadre des formations obligatoires (permis, chasse à l'arc, gardes particuliers...) ou des formations volontaires à caractère plus technique. Au total, cette année, ce sont 12 formations qui sont proposées pour un total de 750 personnes formées.

Parmi toutes les formations, une génère davantage de moyens financiers et humains que les autres, il s'agit de la formation du permis de chasser. Voici quatre ans que nous avons basculé sur une opération à 0 €, avec des territoires partenaires, afin de faciliter l'accès à la chasse et de limiter l'érosion de nos adhérents. Former près de 400 candidats chaque

année à l'examen du permis de chasser pour une petite structure comme la nôtre est quelque chose de très chronophage mais qui a un coût non négligeable, puisque la campagne 2017/2018 a vu les frais liés au Permis à 0 € s'élever à 35 600 €. Mais force est de constater qu'après 4 années de Permis à 0 €, le panier des candidats potentiels s'amenuise sérieusement et les nouveaux profils semblent plus attirés par l'effet d'aubaine de la gratuité que par l'envie de chasser... alors devons-nous continuer cette opération ? Nous nous posons la question... mais comment faire pour maintenir un nombre d'adhérents lorsque la moyenne d'âge de ceux-ci est aussi élevée et que notre département se dépeuple de 4.5% tous les 5 ans ? L'équation est compliquée à résoudre... Nous vous tiendrons informer de l'avancée des réflexions à ce sujet. Nous vous proposons toutefois de reconduire cette opération pour la campagne 2019/2020. Le nombre de validations annuelles délivrées cette campagne s'élève à 7918. Cette diminution de 1.5% est moins importante que dans d'autres départements. Nous ne pouvons pas nous en féliciter mais la marge de manœuvre est vraiment périlleuse sur ce sujet ... Une refonte du site Internet de la FDC sera effectuée dans les prochaines semaines pour être le plus attractif possible avec réforme de la chasse et le coût réduit du permis national, qui pourrait amener de la volatilité dans les validations nationales. Nous en profiterons pour relooker en même temps notre site Internet et proposer des rubriques et fonctionnalités identiques que l'on soit sur PC, tablettes ou smartphones. Je profite de ce moment pour saluer et remercier Emmanuel SALLE, de Direct Web, présent dans la salle pour sa collaboration sur ce sujet.

Le nombre d'adhérents global, en intégrant les validations temporaires à la Fédération, s'élève pour la dernière campagne à 9318 chasseurs, un chiffre qui confirme que la fédération est une des deux plus grosses structures associatives du département, un élément incontournable pour un partenariat étoffé avec les autres structures et partenaires nivernais.

***Suite à ce rapport, y-a-t-il des personnes contre la reconduction du permis à 0 € pour la campagne 2019/2020 ? Deux personnes. Des abstentions ? Personne. Je vous remercie.***

### **M. Bernard PERRIN**

Nous avons souhaité donner la parole comme chaque année à deux associations de chasse spécialisées, en effectuant un roulement tous les ans. La parole est laissée cette année à l'association de vénerie sous terre, présidée par Emilie PHILIPPE, et ensuite à la recherche au sang avec l'UNUCR représenté par Arnaud BONGRAND.

### **VŒUX ADVEST – Mme Émilie PHILIPPE**

Je profite de cette occasion pour vous parler de la vénerie sous terre, chasse du blaireau, souvent décriée car méconnue et de sa période complémentaire régulièrement remise en question et pourtant essentielle pour contenir les populations.

Pour commencer, je vais exclure de mon discours le déterrage du renard. Contrairement à son voisin de terrier, c'est une espèce susceptible d'occasionner des dégâts, de fait, il n'est pas soumis à la même réglementation et le renard peut être déterré toute l'année. Le blaireau, quant à lui, est gibier depuis 1988 ce qui exclu toute forme de piégeage, il est chassable à tir en période d'ouverture générale mais je vous souhaite bon courage pour réguler cette espèce nocturne en battue, il peut être aussi chassé à courre, oui, nous

parlons bien là de chasse à courre car sous terre, c'est le chien qui rapproche et force l'animal aux abois après parfois plusieurs heures de chasse. Du 15 septembre au 15 janvier, c'est la période normale à laquelle vous pouvez chasser le blaireau sous terre et du 15 mai au 15 septembre, c'est une période complémentaire ceci dans le but de respecter son rythme biologique particulier avec un rut et des mises bas en janvier, février. C'est cette dernière période, donc la période complémentaire qui nous intéresse plus particulièrement. Remise en cause chaque année, elle dépend d'une décision préfectorale. C'est pourtant la plus propice, les journées sont plus longues, les équipages disponibles et la météo plus clémente, vous imaginez bien que le gel et les intempéries de la période hivernale rendent la chasse sous terre souvent impossible, les sols gelés, le vent et la pluie font que les abois des chiens sont inaudibles. Nous chassons donc un gibier à courre, logiquement, vous aurez compris que pour ce faire il nous faut une attestation de meute au minimum 3 chiens de terriers créancés, un certificat de vénerie dans lequel le maître d'équipage s'engage au respect de l'animal et à une régulation raisonnée, un abandon de droits de chasse pour la parcelle où se trouve le terrier, un permis de chasser visé et validé dans le Département où se déroule l'action et surtout être entouré d'une équipe pleine de bonne volonté et de courage.

Dans la Nièvre, nous sommes 13 équipages actifs regroupés dans une Association qui fonctionne en partenariat avec la Fédération et la DDT, la Fédération pour son soutien logistique, financier et juridique et la DDT qui transmet toutes les demandes concernant les dégâts occasionnés par les blaireaux. L'Association s'engage à contrôler les équipages quant à leur bonne pratique de la chasse, l'utilisation de pinces non vulnérantes, la réduction maximale de la souffrance animale etc. Certaines images de déterrage diffusées par nos détracteurs sont à juste titre intolérables et nous ne pouvons que leur donner raison de dénoncer de telles pratiques mais à ce moment-là, nous ne parlons plus de vénerie sous terre.

Nous nous engageons également à connaître et faire connaître notre espèce, ses particularités, sa législation pour nous adapter au mieux à sa régulation. Nous participons aux études nationales et sommes attentifs à l'évolution de la population. Une fois toutes ces formalités effectuées, nous pouvons répondre aux demandes des agriculteurs et des particuliers bien souvent démunis face aux dégâts mais nous ne sommes pas encore en action, il nous faut faire le tri dans les appels. Il n'est pas rare de rencontrer des gens qui ne savent pas ce qui est un blaireau ou qui n'en ont jamais vu, d'autres qui ont des dégâts mais qui ne peuvent pas localiser les terriers ou encore les terriers sont chez les voisins qui, eux, ne veulent pas les chasser. Ce n'est pas si simple. Il arrive aussi que nous ayons localisé les terriers, obtenus l'autorisation mais que le terrain ne nous permette pas d'y mettre nos chiens, ancienne carrière, roche etc. Nous n'en avons pas encore parlé mais pour le veneur sous terre la sécurité de ses chiens est sa priorité, nous partageons une telle confiance aveugle et des moments de connivence exceptionnels.

Pour conclure, chasseurs et propriétaires, soyez attentifs à vos terriers, contactez-nous avant d'être débordés et soutenez notre période complémentaire, notre plus grand désarroi est d'arriver sur des terriers piégés ou empoisonnés. Merci de votre attention.

### **VCEUX UNUCR - M. Arnaud BONGRAND**

Je vais essayer d'être bref. Je vais déjà commencer par remercier la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, son Président, son Directeur, tout le personnel que nous avons régulièrement au téléphone pour nous donner aujourd'hui ce précieux temps de parole.

Je veux aussi remercier les partenaires historiques de l'Association que je représente qui est l'UNUCR, l'ONF, l'ONCFS et l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG).

Puisqu'il s'agit de vœux, je vais nous souhaiter à tous dans cette salle de ne plus blesser d'animaux. C'est mon vœu le plus cher, je pense que c'est le souhait de tous par contre vous allez tous me répondre que c'est impossible et vous avez raison tant le nombre d'animaux touchés chaque année est important. Avec la meilleure volonté du monde, le chasseur ne peut pas tuer net à chaque tir. On sait pertinemment que quand on épaule un animal on risque de le blesser. La recherche au sang du grand gibier s'impose donc. Les conducteurs de chiens de sang sont là pour être appelés. Leurs interventions sont bénévoles, je tiens à insister et je tiens aussi à insister sur le fait que vous avez le droit dans le Département et dans d'autres Département à des bracelets de remplacement pour favoriser la recherche du gibier blessé. Leurs interventions sont donc bénévoles et leur plus grande satisfaction – je parle en leur nom – c'est le travail de leurs chiens, évidemment, de retrouver l'animal même si on ne le retrouve pas à chaque fois.

Je suis donc là, aujourd'hui, pour vous parler de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge. Cette Association qui fête ses 40 ans l'an prochain était proche de l'extinction dans la Nièvre il y a encore peu de temps. Effectivement, pour diverses raisons, on s'était retrouvé avec une délégation de l'UNUCR dans le Département qui était amoindrie. Il nous restait une conductrice. Je remercie au passage Yves GANDOLFO qui m'a remis un petit peu dans les rails, c'est lui qui m'a dit j'ai envie de dresser un chien de sang, j'étais le seul disponible dans le secteur et puis nous sommes repartis tous les 2 et s'en est suivi 2 nouveaux conducteurs et encore d'autres qui sont en train de travailler avec leur chien. Nous sommes 5 aujourd'hui et j'espère vous annoncer que nous serons une dizaine d'ici peu, c'est mon souhait le plus cher.

Notre délégation a 2 axes de travail.

Le premier, je viens de vous le dire, c'est le recrutement de nouveaux conducteurs car pour moi, et je pense que c'est l'avis de tous les collègues en France, le nombre d'animaux retrouvés est proportionnel au nombre de conducteurs c'est-à-dire que nous avons remarqué que plus nous avons de conducteurs de chien de sang plus nous retrouvons d'animaux, ça me paraît assez logique. C'est mon fer de lance, j'en profite aujourd'hui pour lancer un appel à tous ceux qui aiment les chiens et qui sont intéressés par cette activité, ils sont les bienvenus au sein de notre Association.

Le deuxième axe de travail, c'est le développement du contrôle de tir parce qu'en fait on se rend compte que bien des animaux ne sont pas recherchés tout simplement parce que le chasseur – et ce n'est pas de sa faute – n'a pas forcément vu qu'il avait blessé l'animal. Il faut vraiment prendre le temps d'aller vérifier ses tirs. C'est quelque chose de primordial.

Aujourd'hui où le monde de la chasse est bousculé, nous devons rechercher les animaux blessés et ce de manière efficace, ça suppose que ce soit pratiqué avec un chien dressé pour cela, donc dressé à travailler une voie froide. Je sais qu'il y a énormément d'amateurs de chiens dans la salle donc si on veut faire un bref résumé, le chien de sang c'est un chien rapprocheur. On ne doit pas poursuivre un animal blessé mais le cueillir à froid c'est-à-dire qu'il faut impérativement laisser le temps à l'animal de se reposer et là on va pouvoir faire une recherche au sang efficace. Presque tous les chiens de chasse peuvent travailler en recherche au sang à la seule condition d'avoir été dressés pour cela. Je vais vous citer quelques races, la plus connue vous la connaissez tous c'est

l'image qu'on a du conducteur de chien de sang c'est le Teckel. C'est un chien facile à trouver, assez facile à dresser, très bon, très polyvalent et un des plus utilisés. Les autres races de chiens spécialisés sont les Rouges, les chiens de Rouge de Bavière et de Hanovre qui sont devenus de plus en plus courants, qui étaient confidentiels il y a encore 20 ans quand j'ai commencé la recherche et qui sont courants aujourd'hui. Vous pouvez le faire avec tous les chiens même non-LOF pour le premier chien. Je peux citer le Basset des Alpes, le Fauve de Bretagne, le Kopov, le Labrador, le Munsterlander et autres chiens d'arrêt, le Warthelund, le Drahthaar, toutes les races sont possibles.

Pour le conducteur, le dressage n'existe pas. L'expérience fera le reste mais à la base l'UNUCR au niveau national organise des formations tous les ans. La délégation 58 avec l'aide, par exemple, de la Fédération est en ce moment en train de rembourser les frais justement de ces formations à tous les futurs conducteurs donc si ça peut vous inciter à vous lancer dans la recherche, il ne faut pas que l'argent soit une contrainte. Et pour revenir au Département et conclure, nous sommes donc 5 dorénavant, nous sommes en plein essor depuis 3 ans. Cette année s'est soldée – je laisse à part les interventions en parc de chasse – sur le département de la Nièvre, un peu dans l'Yonne et en Eure-et-Loir aussi, nous avons fait presque 150 interventions sur les animaux blessés, nous avons retrouvé une quarantaine d'animaux. Il y a une marge de progression dans le Département qui est colossale quand on regarde le tableau de chasse annuelle, avec les animaux qui sont tués tous les ans, on peut se dire qu'on a encore énormément d'animaux à retrouver.

Trop d'animaux sont mal, ou ne sont pas encore aujourd'hui, recherchés. Donc je voudrais faire le vœu, puisqu'il s'agit de vœux d'Associations, que tous les animaux blessés la saison prochaine fassent l'objet d'une vraie recherche au sang ou au moins qu'on ne les laisse pas sans avoir vu qu'on a blessé un animal.

Pour cela, rejoignez-nous, dressez des chiens, n'hésitez pas à vous lancer, formez-vous, contrôlez vos tirs et appelez les conducteurs de chien de sang. Je vous remercie de votre confiance tous et de vos futurs appels. Merci.

### **M. Bernard PERRIN**

Arnaud, on te remercie pour ton exposé et on va essayer de s'attacher à t'appeler, toi et tes collègues quand on n'est pas sûr de notre tir. Et puis longue vie à ton Association et merci pour ton dévouement.

Mme DELAPORTE, Vice-présidente du Conseil Départemental, devant nous quitter très prochainement, nous allons lui laisser la parole. Avant que vous preniez la parole, nous sommes heureux de votre présence à nos côtés aujourd'hui, c'est une bonne chose de vous recevoir mais nous souhaiterions avoir une véritable collaboration entre le Conseil Départemental et la Fédération.

### **INTERVENTION Mme DELAPORTE Blandine**

Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les représentants du service de l'État, Mesdames, Messieurs,

Merci de votre invitation, j'avais promis à votre voisin que s'il m'invitait je viendrais, promesse tenue.

Ce partenariat avec la Fédération des Chasseurs je l'appelle également de mes vœux et il existe déjà. La présence des chasseurs et des représentants de la Fédération lors de l'élaboration de la stratégie départementale sur la biodiversité, une présence assidue d'ailleurs des représentants de la Fédération de Chasse que je remercie pour cela, a

commencé aussi ce partenariat. Autre chose et je vous lance l'invitation, le Conseil Départemental va entrer dans une phase d'une grande étude sur l'impact du changement climatique sur le territoire nivernais. On a vu cet été et cet automne avec la grande sécheresse qui a évidemment touché les agriculteurs - et je salue le Président de la Chambre - mais qui a aussi eu un impact sur le réseau routier départemental, un impact sur la biodiversité et vous êtes tous, les uns et les autres, en contact direct avec cette biodiversité qu'on soit dans les prairies, dans les forêts ou même les milieux aquatiques, vous avez vu l'impact de ces grandes sécheresses et tant que nous aurons - et malheureusement, j'ai bien peur que ces épisodes climatiques et météorologiques extrêmes se multiplient - ce genre d'épisodes il faudra nous adapter et travailler tous ensemble à cette adaptation de notre territoire au changement climatique.

À travers la stratégie départementale pour la biodiversité, l'éducation à l'environnement est un axe fort voulu par l'ensemble des partenaires, une cinquantaine de partenaires, autour de cette stratégie, un axe fort de ce plan d'action qui a été mis en place par les partenaires de cette stratégie biodiversité. Je me réjouis que la Fédération des Chasseurs ait une action majeure pour la semaine de la biodiversité et invite des élèves du CP au CM2 à venir les rencontrer dans leur milieu naturel j'allais dire. Cela étant pour le Conseil Départemental il s'agit aussi de se concentrer sur ses compétences et ses publics et un des publics, le public cible du Conseil Départemental ce sont les collégiens, or ne sont invités à cette démarche que des élèves du CP au CM2. Je vous propose qu'on se voit et qu'on discute de tout cela ensemble pour voir comment on peut approfondir ce partenariat entre le Conseil Départemental et la Fédération des Chasseurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, de ses problèmes et de l'impact que les changements climatiques peuvent avoir sur votre activité.

Je ne serai pas plus longue, je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir bouleversé l'ordre du jour et de devoir vous quitter, je devrai partir vers 11 heures donc je vous souhaite des travaux riches et intéressants tout au long de cette journée. Merci à tous.

### **M. Bernard PERRIN**

La parole est maintenant à notre directeur, Florent ORTU, pour le rapport technique.

### **RAPPORT TECHNIQUE GRAND GIBIER - M. Florent ORTU**

La saison de chasse 2018/2019 a vu une modification d'importance dans la gestion des cervidés, avec la mise en place du plan de chasse triennal pour l'espèce CHEVREUIL. Les attributions souhaitées par les Comités Techniques Locaux, validées ensuite par l'Administration, sont stables pour la période 2018/2021 avec 27470 bracelets alloués. Lors de la visite de plusieurs départements s'étant déjà tournés vers une gestion triennale du chevreuil, il nous avait été clairement indiqué que le taux de réalisation et donc le nombre d'animaux prélevés allait significativement diminuer. Ce qui s'est passé dans les autres départements se vérifie dans la Nièvre puisque le nombre de chevreuils prélevés a diminué de 13%, pour atteindre cette année 6688 animaux. Cette réalisation nous amène à un taux de réalisation départemental de seulement 24%.

Cette diminution s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs. Premièrement, les bracelets habituellement non réalisés le dernier week-end n'ont pas été fermés, puisqu'ils sont utilisables lors des prochaines campagnes. D'autre part, la sécheresse 2018 a eu à certains endroits des conséquences néfastes sur la lactation des chevrettes et donc sur la survie des chevrillards, beaucoup de territoires ayant fait part de déficits en jeunes animaux. Mais il y a également un facteur dont nous sommes responsables,



nous chasseurs, qui peut interférer sur la dynamique de populations à certains endroits, c'est le taux de prélèvement de brocards trop importants : 45.6% des prélèvements des prélèvements se sont portés sur les brocards. Un taux si important répété d'année en année peut induire à certains endroits une non fécondation des chevrettes qui ne sont réceptives, rappelons-le, que 24 heures par an. Certains territoires ont fait l'objet cette année d'ajustements de leurs attributions, au vu de modifications de territoires significatives, à la hausse ou à la baisse. Des ajustements dans les attributions seront possibles, si besoin, localement, à la fin de la campagne de chasse 2020, pour des enjeux forestiers. Il est du devoir de chaque responsable de chasse de gérer ses populations de chevreuils sur son territoire et le plan de chasse triennal est un outil qui doit lui permettre d'aller dans ce sens.

Les prélèvements de grands cervidés ont atteint cette année un niveau de 550 animaux, avec de fortes disparités dans la répartition spatiale des animaux. Les massifs disposent de taux de réalisation très variables allant de 56% pour le Plateau Nivernais à 76% pour le massif de Moulins Engilbert, en passant par 72% pour le massif des Bertranges.

Les CTL cerfs, au regard des problématiques, des données techniques, ont souhaité globalement s'orienter pour la saison prochaine vers une stabilité des attributions. Même si la gestion des cerfs coiffés mériterait peut-être un socle plus technique ou scientifique, le choix a été fait au niveau de la Fédération de ne pas changer, pour le moment, les modalités de gestion, qui ont déjà vu beaucoup de mouvements durant les 10 dernières années.

Venons-en aux sangliers. Les prélèvements par la chasse durant la campagne 2018/2019 ont augmenté de 32% pour atteindre 7195 animaux. Cette progression n'est pas propre à notre département, ni aux modalités de gestion qui sont conférées à l'espèce, car lorsqu'on prend du recul, la quasi globalité des départements en France ont connu des évolutions de prélèvements et de populations en hausse significative cet hiver. Les conditions climatiques favorables cet hiver, la très forte glandée de l'automne 2018, couplées à la sécheresse de l'été dernier, qui n'a pénalisé en rien les populations de sangliers, sont autant de facteurs qui ont conduit à ce niveau de prélèvements. Pour disposer de la réactivité nécessaire face aux dégâts et à la nécessité de prélever des animaux, l'ensemble des demandes de bracelets, même hors des sessions d'attribution, ont été satisfaites, à une ou deux exceptions près. A ces 7200 prélèvements par la chasse, il faut rajouter 57 prélèvements effectués en destruction lors du mois de mars, déclarés à ce jour, un chiffre minime qui aurait pu être bien plus conséquent si l'option « chasse » avait été préférée à l'option « destruction ». La CNCFS de juillet 2018 avait vu le vote à la quasi-unanimité de la prolongation de la chasse du sanglier sur le mois de mars. Cette mesure a reçu l'opposition féroce de Thierry CHALMAIN, représentant national de la FNSEA, qui s'est opposé à ce qu'une telle avancée arrive en année électorale de Chambre d'Agriculture et qu'il fallait garder un mois pour que les agriculteurs puissent prélever gratuitement des sangliers. Alors, oui, la fédération des Chasseurs de la Nièvre s'est opposée à la mise en place de mesures supplémentaires de destruction du sanglier sur le mois de mars et nous demandons toujours que sa chasse soit autorisée en mars 2020. Mais il semblerait que le Ministère de l'Agriculture, maintenant que les Chambres d'Agriculture ont été renouvelées, ait donné des consignes pour que ce dossier avance... enfin !

Nous souhaitons profiter de cette Assemblée pour remercier les responsables de chasse et chasseurs qui œuvrent dans les CTL. Les réunions de secteur ont vu le renouvellement des membres chasseurs des CTL. Ces élections ont suscité bien plus de candidatures que nous espérions, et les votes des responsables de chasse ont permis de renouveler pour 3

ans les membres chasseurs. Les réunions de CTL qui viennent de se dérouler ont permis ensuite de renouveler correspondants, adjoints, dépositaires de matériels et référents dégât. La Chambre d'Agriculture et le syndicat des propriétaires forestiers ont été démarchés afin qu'ils fassent de leur côté les mises à jour nécessaires. Les CTL sont, à nos yeux, l'organe incontournable de terrain, pour traiter des difficultés éventuelles liées aux populations et aux dégâts. Cette importance a d'ailleurs été soulignée dans le récent rapport sur les dégâts de gibier réalisé par le sénateur CARDOUX et le député PEREA.

Venons-en maintenant à un sujet inquiétant, les dégâts de gibier. La situation a été parfaitement maîtrisée jusqu'à la fin du mois d'octobre 2018. L'été 2018 a vu une diminution significative des dégâts avec -32% pour les céréales à grain, -36% pour le colza, -66% pour le tournesol, -12% pour le maïs grain et +20% pour le maïs ensilage. Au total, 385 hectares de surfaces ont été détruits, un chiffre en diminution pour la deuxième année consécutive. Mais la fin de l'épisode de sécheresse, l'arrivée de la pluie et tout cela conjugué à une forte glandée, nécessitant des apports complémentaires importants en protéines à travers les vers de terre, ont conduit à une très nette détérioration de la situation en matière de dégâts.

Dans une moindre mesure, les semis de céréales ont été visités mais les impacts seront minimes pour beaucoup de parcelles. Par contre, les prairies ont payé un lourd tribut et les derniers retours des estimations font état d'une surface de remise en état globale de l'ordre de 5400 hectares... soit 3 fois plus que l'année dernière...

Un prévisionnel financier conduirait alors à se caler sur une indemnisation de dégâts sur prairies de l'ordre d'au moins 600 000 €, ce qui ferait monter l'enveloppe globale des indemnisations pour la campagne en cours à plus de 980 000 €, entraînant un déficit d'au moins 380 000 € pour la campagne en cours. Les recettes supplémentaires dégagées par la vente supplémentaire de bracelets couvriront à peine les frais de vacations des estimateurs, très fortement sollicités pour traiter l'ensemble des demandes d'indemnisation parvenues à la FDC.

Un tel déficit de 380 000€ amputerait alors nos réserves de manière significative, elles passeraient sous le seuil de 300 000 €. Autant dire qu'il ne serait pas possible de revivre une telle campagne de dégâts l'hiver prochain, en particulier sur les prairies, avec le risque de consommer le reste des réserves, voir même de disposer de réserves négatives et aller ainsi droit dans le mur. Il faut donc réagir en urgence.

Une analyse plus fine des dégâts sur prairies représentant le gros volume des dégâts de la campagne en cours a été effectuée. L'explosion de ces dégâts sur prairies est particulièrement flagrante sur 5 CTL. Les CTL 6, 7, 11, 17 et 19 regroupent 3200 hectares de remise en état des prairies, soit près de 60% des dégâts du département, le triste record revenant au CTL 17 avec 970 hectares de remise en état, dont une partie significative avec de la semence provoquant un coût à l'hectare bien plus important qu'un passage de herse à prairie, une note de plus de 100 000 € est attendue sur ce CTL 17 ! Sur ces CTL, les dégâts occasionnent même de grosses difficultés dans les conduites d'exploitation agricole, la mise à l'herbe des animaux et les prochaines récoltes de foin. Ces 5 CTL englobent la quasi globalité des « points noirs » que nous connaissons depuis plusieurs années. Face à ce constat qui n'a pu se faire qu'avec le retour des données objectives des estimations de dégâts de gibier et qui n'a donc pas pu être abordé en réunions de secteur, la Fédération a décidé de réagir afin de trouver de nouvelles mesures ayant pour objectifs sur ces CTL, la diminution significative des dégâts et la diminution également significative des populations de sangliers.

Ainsi, il vous est proposé sur ces CTL 6, 7, 11, 17 et 19 pour la campagne 2019/2020 :

- un plan de gestion libre du sanglier sans dispositifs de marquage, donc sans bracelets. En compensation de la non allocation de bracelets sur ces CTL, l'alimentation budgétaire indispensable à l'indemnisation des dégâts se fera sur les hectares, à hauteur du nombre de bracelets de sangliers vendus sur la dernière campagne. Par exemple, le CTL 17 a vu 680 bracelets de sangliers alloués pour la campagne 2018/2019, amenant un apport financier de 23 800€. Le CTL 17 dispose de 17710 hectares. Un rapide calcul permet de ventiler cette recette financière des bracelets sur les hectares, à raison de 1.34 € pour chaque hectare de bois et de friche et 0.33 €/ ha de plaine, le ratio retenu pour la plaine étant toujours pour le moment  $\frac{1}{4}$  de la valeur du bois. Cette cotisation se couplera bien évidemment à la contribution territoriale dégâts en place. Les chiffres par CTL vous seront présentés plus tard lors du budget prévisionnel 2019/2020 par le Trésorier. Sur ces CTL, la chasse du sanglier sera également autorisée tous les jours, l'ouverture de la chasse du sanglier au 1<sup>er</sup> juin sera systématique pour l'ensemble des territoires, sans demande préalable à faire auprès de la DDT. Nous avons demandé à l'Administration que l'agrainage soit autorisé sur ces territoires, afin de permettre des prélèvements significatifs de sangliers et contenir au maximum les sangliers en forêt. Il sera également demandé aux responsables de chasser de façon concertée entre territoires voisins, dans la limite du possible, et d'enlever toute consigne de tir restrictive. Aucune réserve de chasse ne sera tolérée sur ces CTL, faute de quoi des mesures administratives seraient prises. Vous comprendrez que la situation n'est pas désespérée mais très inquiétante. Ces mesures ne plairont certainement pas à tous les responsables de chasse de ces CTL, mais il est du devoir de la Fédération de prendre les dispositions nécessaires lorsque la situation dérape à certains endroits. Il est impératif que les dégâts et les populations diminuent à ces endroits. Ces nouvelles dispositions feront l'objet d'un avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, puisque ce sont de nouvelles mesures qui n'étaient pas prévues dans la version initiale du document.

Pour les autres CTL, les dispositions antérieures seront maintenues, à savoir un plan de gestion libre sur les CTL 8, 18 et 20, dans les mêmes modalités que les années passées, et un plan de gestion contingenté pour les autres CTL avec une allocation principale de bracelets et 3 sessions correctives. Autre nouveauté qui vous est proposée pour la campagne 2019/2020, la mise en place d'un tarif de bracelet à prix préférentiel pour faciliter aux prélèvements, lorsque c'est nécessaire, sans pénaliser en fin de saison les finances des équipes de chasse. Pour les territoires bénéficiant d'au moins 8 bracelets, dès lors qu'ils se seront vus attribuer au moins 90% de l'attribution de la saison dernière, les bracelets suivants seront au tarif de 10 € et non à 35 €. Cette mesure permettra, si les CTL le jugent nécessaire, car ce seront à eux de juger du niveau d'attribution, de prélever davantage d'animaux sans que l'aspect financier soit un frein, car il est clair qu'il est compliqué pour les responsables de chasse de demander en cours de saison aux actionnaires de remettre la main à la poche.

L'indemnisation des dégâts de gibier n'est pas une fin en soi et les efforts des chasseurs sur le terrain à travers la pose, la dépose des clôtures et souvent l'entretien des clôtures sont conséquents puisque près de 3 000 hectares de cultures ont été protégés la campagne dernière. Les efforts financiers de de la FDC sont également conséquents dans ce domaine puisque chaque année, 45 000 € de matériels de protection sont achetés pour protéger les cultures. En plus de cet investissement, une enveloppe budgétaire de 25000 €, que très peu de départements pratiquent, est allouée pour encourager au suivi et à l'entretien des clôtures. Il vous est proposé de reconduire ces deux dispositifs.

### **M. Bernard PERRIN**

Merci Florent. Comme vous avez pu l'entendre et le constater, et ce n'est pas de gaieté de cœur, mais la situation nécessite que des mesures soient prises sur certains secteurs du département la saison prochaine, afin de retrouver des équilibres. En plus de ces mesures spécifiques sur les CTL 6, 7, 11, 17 et 19, un effort financier supplémentaire vous sera demandé à travers la contribution territoriale, le Trésorier y viendra juste après, mais nous ne pouvons, faire autrement que de constituer un budget suffisant pour répondre à la mission de service public d'indemnisation des dégâts de gibier qui nous incombe. Je sais que cet effort sera douloureux pour certains d'entre vous mais, comme dans tous les autres départements français qui connaissent ce même problème d'évolution des dégâts mais nous n'avons pas le choix...

Vous aurez compris que ces modifications nécessitent également un avenant au Schéma Départemental de gestion cynégétique.

***Y-a-t-il dans la salle des personnes qui sont contre ces évolutions de gestion du sanglier sur ces 5 CTL et d'évolution du Schéma Départemental. Personne. Des personnes qui s'abstiennent ? Sept personnes. Je vous remercie de votre confiance.***

### **REFORME DE LA CHASSE ET RAPPORT MORAL – M. Bernard PERRIN**

L'activité cynégétique a été intense tout au long de cette année, tant au niveau national avec, entre autres, une réforme de la chasse sans précédent, qu'au niveau régional avec la fusion des régions administratives et la mise en place d'une structure digne de ce nom, et à l'échelle départementale avec des soucis à gérer en matière de dégâts de sangliers mais aussi beaucoup de sujets intéressants, comme vous avez pu le voir dans le rapport d'activités.

La réforme de la chasse dont nous entendons parler depuis plus d'un an devrait se concrétiser dans les prochaines semaines. Je tiens ici à féliciter, remercier et apporter tout notre soutien au Président de la Fédération Nationale, Willy SCHRAEN, et son équipe pour l'énergie, le courage et la pugnacité dégagés pour mener à bien cette réforme. Point central de cette réforme, le passage du permis national à 205€. Oui, je dis bien 205€ pour l'ensemble des départements et non 200€, car le congrès de la Fédération Nationale a validé des frais de dossier uniformes à hauteur de 5 €, afin d'éviter la concurrence des validations nationales entre fédérations départementales. A cela, il faudra rajouter 20 € si vous souhaitez bénéficier de l'assurance via la FDC.

Malgré un accord du Président de la République en août 2018 et une démission tonitruante de Nicolas HULOT, rien n'est encore définitivement calé, merci aux technocrates du Ministère et à la lourdeur administrative française, qui ont réussi à faire traîner la mise en place de cette mesure, mais n'ont pas réussi à la squizzer. La technocratie est toujours fidèle à sa réputation interventionniste et castratrice pour expliquer aux Ministres que nos demandes ne sont pas réalistes et qu'il est urgent d'attendre.

Chers amis, il est possible que la parution des textes officiels soit effectuée dans un timing très serré et du coup le Guichet Unique et la prise des validations pour la campagne 2019/2020 s'en trouvera retardé. J'espère juste aujourd'hui que les dispositions soient en place pour vous délivrer les validations au 1er juillet 2019 et je sais que les équipes nationales s'y emploient.

Soyons francs, il faut être conscient que notre réforme ne fait pas plaisir à tout le monde. Confier de nouvelles responsabilités au monde de la chasse, avec les finances associées,

oser prôner le développement de la chasse et modifier les règles de gestion des dégâts de gibier, sont quelques-unes des sources de blocage de l'Administration. Il est évident que cette réforme ne se réduit pas à un simple prix de permis, mais bien à un changement en profondeur de nos modes de fonctionnement. Une réforme d'une telle ampleur ne peut se faire sans interrogations légitimes.

La fusion de l'ONCFS et de l'AFB est un des points centraux de la réforme globale de la chasse française. La question de le faire ou de ne pas le faire ne se posait pas. En acceptant la création d'un deuxième établissement public avec un cœur de métier similaire au premier, l'histoire s'était écrite à ce moment-là. Rien ne pouvait plus, à cet instant, changer le destin qui lierait irrémédiablement ces deux structures. À partir de là, la question n'était plus quand ? mais comment ? ! Les négociations se sont ouvertes sur ces principes, avec les résultats intermédiaires que vous connaissez. Le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide fera toujours débat, mais je vois surtout que nous avons frôlé le verre vide !

Le passage de la loi à l'Assemblée Nationale n'est pas parfait, mais beaucoup de choses ont été rectifiées, vu la première version du texte que les technos du ministère avaient concoctée, sans même demander l'avis de la Fédération Nationale. Le passage au Sénat a vu des modifications apportées au texte. Le terme Chasse et des vocations en matière de police de la chasse ont été ajoutés à cette nouvelle structure, pour créer l'Office National de la Biodiversité et de la Chasse, ce qui n'a pas manqué de mettre en émoi Alain BOUGRAIN DUBOURG, le Président de la LPO, mais c'est un juste retour des choses car les chasseurs continueront d'alimenter cette structure à hauteur de 50 millions d'euros, ce n'est donc effectivement qu'un juste retour des choses... ne lui en déplaise ! Il reste un passage en commission mixte paritaire, il reste des amendements à modifier pour que l'ensemble de nos intérêts soient préservés. Le travail sera conséquent jusqu'au bout, et la Fédération Nationale se bat, je peux vous le certifier, pour cela.

La force des fédérations de chasseurs réside dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec le respect des traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous ne supportons plus l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique. Celle qui, au nom de la fin du monde, bafoue les droits les plus élémentaires des ruraux qui ont du mal à boucler les fins de mois, mais qui considèrent toujours la chasse comme un mode de vie.

Le jour viendra bientôt où le monde politique comprendra enfin que pour réussir la transition écologique il faut juste ne plus en donner la gestion aux écologistes eux-mêmes. De Dominique Voynet à Nicolas Hulot, que de temps perdu à imaginer des taxes plutôt que des actions concrètes pour nos territoires, que de temps perdu à persécuter fiscalement les ruraux au nom de l'écologie et au final sans se faire comprendre non plus par les urbains. Je lisais, il y a quelques jours, le nouveau pacte de Nicolas Hulot et de Laurent Berger. Comment peut-on oser avoir encore des idées sur l'écologie après avoir eu le pouvoir de passer des idées aux actes, et d'avoir réussi la prouesse politique de mettre la France à feu et à sang dans le soulèvement rural des gilets jaunes, à grands coups de taxes et de mesures à la con ?!

Etre rural, c'est vivre la nature au milieu d'elle-même, mais pas d'une façon contemplative. C'est vivre avec les héritages de nos transmissions génétiques, où la mort et la vie se côtoient à chaque instant, se mêlant inlassablement, comme l'histoire de l'humanité et celle du monde animal nous l'ont si bien appris. C'est vivre sans avoir

besoin de se sentir coupable d'être ce que nous sommes. C'est vivre comme un être humain, qui, par la volonté de dominer le règne animal, nous a fait un jour descendre des arbres pour courir après les autres pour tout simplement les manger, mais aussi parfois simplement pour les apprivoiser. Être rural aujourd'hui, c'est comprendre et assimiler tous ces fondamentaux essentiels à l'espèce humaine qui font qu'un poisson rouge ne sera jamais l'égal de l'homme, et qu'un prédateur ne sera jamais une peluche ! Mais c'est aussi être porteur de notre histoire en tant qu'espèce dominante, qui a chèrement acquis ce statut par la volonté inébranlable de développer sa matière grise en voulant dominer la faune et la flore, par la chasse, la pêche, l'élevage et l'agriculture. Ces 4 mots que je viens de citer, ne sont-ils pas aujourd'hui les 4 piliers ancrés en nous que certains souhaitent voir disparaître ? La nouvelle société bien-pensante a donc à ce point peur de ses origines pour vouloir en effacer toutes les traces et tous les héritages ? Et je demande et nous demandons à l'Etat de ne pas céder à ces nouvelles trompettes de l'intolérance.

La dernière illustration de ce qu'il faut éradiquer concerne les actions répétées des groupuscules d'anti-chasse qui veulent l'abolition de la vénerie. Depuis deux saisons, certaines de nos chasses à courre sont entravées par la violence de personnes issues des mouvances de l'extrême gauche, largement soutenues par certains partis politiques comme La France Insoumise. Même si le Nord de Paris s'est enflammé le premier, que dire de ce que vivent aujourd'hui nos amis bretons en forêt de Paimpont, nos amis Tarnais en forêt de Gresine, où se retrouvent tous les No-Border de Notre-Dame-des-Landes et du barrage de Sivens, pour jouer à un nouveau jeu d'extrémistes de plein air. Nous savons très bien que ce n'est pas l'interdiction de la chasse à courre qui est leur cible, mais l'interdiction de la chasse tout court. Le massif des Bertranges a été épargné cette année, pourvu que ce soit encore le cas lors des prochaines campagnes... Jusqu'alors, la loi n'était pas à la hauteur de la défense d'une pratique légale. Avec la réforme sur la chasse et l'inscription du délit d'entrave à l'acte de chasse, espérons que les choses changent !

Je voudrais évoquer devant vous le problème du chasse-bashing que nous avons douloureusement vécu durant toute la saison qui vient de se terminer. Je crois que nous avons tous compris que les médias ne laisseront plus rien passer en ce qui concerne les accidents de chasse et en premier lieu ceux qui sont mortels. Et pourtant, 2019 reste une année exceptionnelle où nous n'avons eu à déplorer que sept décès dans la pratique de la chasse. Ce sont sept morts de trop, mais en comparaison avec les 40 à 50 morts réguliers il n'y a pas si longtemps que cela, je peux vous dire que la chasse française fait les efforts qu'il faut ! Pourtant cela n'a pas empêché le déchaînement médiatique mais nous devons encore longtemps faire avec. 7 morts cette année, 20 il y a 3 ans, 30 il y a 15 ans, 40 il y a 20 ans. Ce chiffre ne s'obtient pas sans des années de travail et de formation auprès de nos chasseurs, sur ce point je tiens à vous féliciter. Nous sommes conscients que même si le risque zéro n'existe pas, nous devons nous battre de toutes nos forces pour réduire les accidents et redonner confiance aux autres usagers de la nature. Mais il y a une chose qui est sûre également, nous n'accepterons pas de dénaturer la chasse sur des présomptions de culpabilités sécuritaires, comme nous n'accepterons pas non plus de mettre notre destin dans d'autres mains que les nôtres !

Autre sujet d'inquiétude nationale, la Peste Porcine Africaine. Après que les camions stationnés en bordure d'autoroute aient été mis en cause, les responsables de cette arrivée de la PPA en Belgique seraient des hommes, de manière volontaire, et en

particulier un fonctionnaire forestier belge, depuis mis sous les verrous et relâché en attente de jugement. Ce virus à nos portes aujourd'hui est une véritable épée de Damoclès au-dessus de nos têtes, pour la filière porcine française mais également pour la chasse. Depuis son arrivée en Belgique, sa progression vers la France a été maîtrisée mais les derniers cas côté Luxembourgeois et surtout dans les Ardennes belges sont très préoccupants. Les réunions de secteur nous ont permis de vous faire un point très détaillé sur ce sujet, je n'en dirais pas plus aujourd'hui mais notre inquiétude est très grande !

La réforme de la chasse donnera normalement des moyens financiers et humains aux Fédérations Régionales de chasseurs pour devenir des interlocuteurs dans le domaine scientifique et pouvoir se positionner par exemple sur certains appels d'offres. Notre Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche Comté, présidée par mon ami Pascal SECULA, devrait se voir doter dès le 1er juillet 2019 d'un budget conséquent qui lui permettrait de s'orienter vers de nouvelles actions environnementales et devenir un acteur incontournable à l'échelon régional, mais là encore il faudra attendre la dernière version de la loi car les sénateurs ont retoqué la direction de certains flux financiers vers les FRC, donc prudence !

Cette réforme modifiant les flux financiers va impacter nos budgets. Notre trésorier, Michel RAPIAT, reviendra plus longuement sur ces modifications lors de la présentation budgétaire. Mais cette réforme du permis de la chasse devrait réallouer à chaque FDC une enveloppe approximative de 73 000 €, en compensation de nouvelles missions, comme la gestion des plans de chasse qui incombera normalement à partir du 1er janvier 2020 aux Fédérations. Cette réforme nous conduira à la fusion des comptabilités du service GENERAL et du service DEGATS, une bonne chose pour nos Fédérations tout en ayant conscience du risque lié à la problématique des dégâts de gibier. Le retard parlementaire pris, fait que les nouveaux statuts nécessaires à la fusion des comptabilités ne peuvent être votés aujourd'hui en AG, nous serons donc obligés de faire une nouvelle Assemblée, uniquement pour cela, au mois de septembre ! Les modalités de cette AG vous seront communiquées en temps et en heures.

Il est hors de question que les dégâts de gibier pompent l'ensemble des réserves de notre FDC. Comme cela a été abordé dans le rapport technique Grand Gibier, certains secteurs du département doivent voir leurs populations de sangliers et leurs dégâts diminuer de manière significative et la solution choisie pour la campagne 2019/2020 sera d'évoluer vers un plan de gestion libre sans dispositif de marquage sur les CTL 6, 7, 11, 17 et 19. Disposer de sangliers, bien évidemment, avec des niveaux de dégâts acceptables pour le monde agricole et que les territoires peuvent financièrement assumer, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui sur ces CTL.

Dans cet exercice à trouver des solutions, je me permets de vous rappeler que la prise de position du monde agricole au niveau national concernant la chasse du sanglier au mois de mars est incompréhensible. Refuser que la période de chasse du sanglier soit étendue au mois de mars, sous prétexte d'élections des Chambres d'Agriculture et que le mois de mars devait être réservé pour que les agriculteurs puissent tirer gracieusement des sangliers pendant un mois est tout à fait inadmissible. C'est- pour cette raison que nous avons refusé de faire de nouvelles propositions à l'Administration concernant un nouveau classement nuisible du sanglier en mars. Les chasseurs ne peuvent pas être des vaches à lait et les dindons de la farce ! Alors Madame la Préfète, même si je sais que

cette mesure est d 'ordre nationale, nous attendons avec impatience que la chasse du sanglier soit possible en mars 2020.

Avec cette problématique des dégâts de sangliers, des élections de Chambre d'Agriculture, qui comme à chaque fois, utilisent le sanglier comme instrument électoral, les relations se sont tendues avec nos partenaires agricoles syndicaux, en particulier la FDSEA. Depuis, un nouveau bureau a été élu à la tête de la Chambre d'Agriculture et un premier travail d'échange en Commission grand Gibier a eu lieu sur la problématique des dégâts et des solutions à apporter. Je souhaite que nous puissions travailler en bonne intelligence pour minimiser ce problème des dégâts mais aussi trouver des moyens pour dynamiser le petit gibier et améliorer les capacités d'accueil du milieu, pour les perdrix et les faisans en particulier. La DDT nous a déjà informés qu'un groupe de travail sur le sujet des haies allait traiter cette problématique liée au petit gibier mais cette réflexion et les mesures doivent être plus larges. La chasse ne peut et ne doit pas se résoudre qu'au sanglier et j'attends vivement que nous nous retrouvions dans les prochaines semaines autour de la table pour discuter et échanger du sanglier et des dégâts bien évidemment, mais également du petit gibier, des milieux et des pratiques agricoles.

Enfin, je ne saurai terminer mon intervention sans remercier et féliciter la grande majorité des membres du Conseil d'Administration, toute l'équipe des salariés et bénévoles de la fédération, qui œuvrent toute l'année pour notre passion, en s'inscrivant dans une dynamique positive et en restant motivés.

Chers amis chasseurs et chasseresses, j'en ai terminé avec mon rapport moral, et que Saint Hubert veille sur nous et vive la chasse !

### **BUDGET 2019-2020 – M. Michel RAPIAT**

C'est en tant que trésorier qu'il me revient de devoir vous présenter le budget de campagne 2019-2020.

Comme vous avez pu l'entendre dans le rapport moral de notre Président, la réforme de la chasse en cours impactera significativement le fonctionnement de notre comptabilité et modifie significativement les flux financiers indispensables au fonctionnement de notre structure. En effet, la disparition du timbre national grand gibier et le transfert d'un nombre important de validations départementales en validations nationales, compte tenu du prix attractif de cette dernière limitant la vente de timbre départemental grand gibier, limiteront les recettes du compte dégâts mais la réforme en cours qui aboutira dans les semaines à venir conduira à la fusion des comptabilités et le gain lié à cette réforme et la diminution des cotisations à la FNC et à la FRC affectées aujourd'hui au service général permettront des compensations.

Nous allons donc aujourd'hui vous présenter un budget consolidé à l'équilibre mais avec un service général en excédent de 153 703 € et un service dégâts en déficit du même montant. Une nouvelle assemblée cet été formalisera cette fusion des comptabilités avec l'adoption de nouveaux statuts.



	<b>Budget 2019/2020 Service Général</b>	<b>Budget 2019/2020 Service Dégâts</b>	<b>Budget consolidé 2019/2020</b>
Recettes	1 142 078	1 080 844	2 222 922
Dépenses	988 375	1 234 547	2 222 922
<b>Résultat</b>	<b>153 703</b>	<b>- 153 703</b>	<b>0</b>

### ***Service général***

	Budget 18/19	Budget 19/20	Evolution
Recettes	1 043 546	1 142 078	+9.4%
Dépenses	1 043 546	988 375	-5.3%
Résultat	0	153 703	

Le budget 2018-2019 était basé sur 1 043 546 € et nous prévoyons un budget en 2019-2020 de 1 142 078 € soit une augmentation de 9,4 %. Cela est dû aux 73 000 € de retour de la FNC par rapport à la réforme et 2 € de plus par permis pour les frais de dossier par rapport à l'uniformisation validée à l'échelon national.

En dépenses, on passe pour le budget 2019-2020 à 988 375 €, soit -5,3 %. Cette diminution est liée, pour 45 000 €, à la diminution des cotisations FNC et FRC. Le budget se solde donc avec un résultat positif de 153 703 €.

#### *Les cotisations du service général*

La validation annuelle en 2018-2019 était de 80 €, elle reste en 2019-2020 à 80 €. Les frais de guichet unique qui étaient à 3 € augmentent à 5 € par rapport à l'uniformisation nationale.

La validation 9 jours reste à 40 € et la validation 3 jours à 20 €.

Pour les cotisations du service général, l'adhésion territoriale fixe reste à 52 €.

L'adhésion territoriale variable à l'hectare reste à 0,20 €.

Pour les contrats multiservices, les droits fixes sont à 64 € et la redevance hectare est à 0,25 €, sans changement par rapport à l'année passée.

#### *Budget thématique*

Communication : le budget 2018-2019 était de 57 400 €, celui de 2019-2020 sera de 58 400 €. Ce chiffre est à pondérer avec les recettes de la chasse en Nivernais et la régie.

Petit gibier, aménagement des territoires : en 2018-2019, nous avons 34 790 €, nous prévoyons en 2019-2020, 31 750 €.

Piégeage : en 2018-2019 : 32 750 € pour 33 718 € l'année prochaine donc sensiblement égal.

**Service dégâts**

	<b>Budget 18/19</b>	<b>Budget 19/20</b>	<b>Évolution</b>
Recettes	915 000	1 080 844	+ 18.1 %
Dépenses	915 000	1 234 547	+ 35 %
Résultat	0	- 153 703	

Les recettes du budget 2018-2019 étaient de 915 000 €, les dépenses de 915 000 € donc un résultat équilibré. Le budget 2019-2020 : 1 080 844 € de recettes soit +18,1 % avec +185 000 € de contributions territoriales par rapport à l'année passée. Les dépenses : 1 234 547 € : ce sont les indemnités versées, les vacances estimateurs soit une augmentation de 35 % avec un résultat pour le budget 2019-2020 de -153 703 €.

***Cotisations service dégâts :***

	2018/2019	Evol	2019/2020
Timbre Grand Gibier (Validation annuelle)	12 €	=	<b>12 €</b>
Timbre grand gibier (Validation temporaire 9j)	6 €	=	<b>6 €</b>
Timbre grand gibier (Validation temporaire 3j)	3 €	=	<b>3 €</b>
	2018/2019	Evol	2019/2020
Bracelet Plan de gestion contingenté	35 €	=	<b>35 €</b>
Bracelet Plan de gestion contingenté à partir de 90% de l'attribution n-1 avec un minimum de 8 bracelets			<b>10 €</b>
Bracelet Plan de gestion libre	40 €	=	<b>40 €</b>

	<b>2018 / 2019</b>	<b>Evol</b>	<b>2019 / 2020</b>
CHI	22 €	=	22 €
CEI	50 €	=	50 €
CEFA (zone blanche)	50 €	=	50 €
CEIJ	110 €	=	110 €
CEFA (zone bleue)	140 €	=	140 €
CEMD	140 €	=	140 €
CEMA	220 €	=	220 €
CEMAI	210 €	=	210 €

	<b>2018/2019</b>	<b>Evol</b>	<b>2019/2020</b>
Bracelet DAI	5 €	=	<b>5 €</b>
Bracelet de remplacement	4 €	=	<b>4 €</b>
Prix bracelets de cervidés et de sangliers en parcs étanches	5 €	=	<b>5 €</b>

*Contributions territoriales dégâts*

<b>Enveloppe globale 2018/2019</b>	<b>Evol</b>	<b>Enveloppe globale 2019/2020</b>
190 000€	<b>↗</b>	<b>375 000€</b>

*Dégâts de gibiers-Calcul de la contribution territoriale dégâts*

Le système de calcul individualisé de la contribution territoriale dégâts qui vise à être juste eu égard au niveau de population variable sur un même CTL et de dégâts entre CTL sera maintenu. Cette contribution est donc individualisée en prenant en compte 3 critères : la surface du territoire, la plaine soit 25 % de bois, l'attribution N-1 aux 100 hectares, ce sont des données individuelles et le coefficient du CTL ratio de l'alimentation budgétaire appelé sur le CTL au regard de sa surface, donnée collective par CTL.

Dans le cas des nouveaux territoires ou des territoires n'ayant pas demandé de bracelets l'année N-1, imputation de l'attribution sera l'attribution moyenne de sanglier sur le CTL.

Nous allons passer au coefficient par CTL des dégâts de gibiers. Ils représentent, par CTL, la part des dégâts rapportée à l'alimentation budgétaire appelée sur le département.

<b>CTL</b>	<b>Part dégâts 2019</b>	<b>COEF HA</b>
<b>1</b>	3.03%	0.28
<b>2</b>	3.01%	0.23
<b>3</b>	5.33%	0.27
<b>4</b>	2.45%	0.32
<b>5</b>	3.09%	0.38
<b>6</b>	7.47%	0.47
<b>7</b>	13.06%	0.71
<b>8</b>	1.99%	0.23
<b>9</b>	3.59%	0.32
<b>10</b>	3.59%	0.32
<b>11</b>	12.46%	0.74
<b>13</b>	2.44%	0.47
<b>14</b>	1.98%	0.40
<b>15</b>	5.30%	0.96
<b>16</b>	6.05%	0.50
<b>17</b>	6.83%	0.42
<b>18</b>	6.51%	0.84
<b>19</b>	5.31%	0.38
<b>20</b>	1.44%	0.37
<b>21</b>	3.59%	0.54
<b>22</b>	0.29%	0.08
<b>24</b>	1.19%	0.18

*Dégâts de gibiers – Surcote pour pour les CTL 6, 7, 11, 17 et 19 en raison de l'absence de bracelets de marquage.*

<b>CTL</b>	<b>Alimentation bracelets à récupérer</b>	<b>Surface recalculée</b>	<b>Cout HA supplémentaire pour les bois et friches</b>	<b>Cout HA supplémentaire pour les plaines</b>
<b>6</b>	25 900 €	12095	<b>2.14 €/ ha</b>	<b>0.54 €/ha</b>
<b>7</b>	26 915 €	38855	<b>0.69 €/ ha</b>	<b>0.17 €/ha</b>
<b>11</b>	25 760 €	21784	<b>1.18 €/ha</b>	<b>0.30 €/ha</b>
<b>17</b>	23 800 €	17710	<b>1.34 €/ha</b>	<b>0.34 €/ha</b>
<b>19</b>	21 035 €	12644	<b>1.66 €/ha</b>	<b>0.42 €/ha</b>

**M. Bernard PERRIN**

Y a-t-il des questions dans la salle ?

**Intervenant : M. MIGNON**

L'année dernière pour le CTL 6 vous avez déjà doublé le prix pour les dégâts et là vous voulez multiplier encore par je ne sais pas combien, dans les petites chasses je trouve que c'est un petit peu exagéré quand même. Ça nous fait des cotisations qui vont être énormes. Je trouve que pour les CTL comme le 6 pour nous, c'est trop cher. On ne va pas passer notre temps à tirer des sangliers. C'est vous qui les avez voulu les sangliers, nous quand on demandait des bagues il y a 3/4 ans, on ne voulait pas nous les donner et maintenant on va nous dire aller tirer à gogo. C'est n'importe quoi.

**M. Bernard PERRIN**

Cette saison de chasse, je pense que vous n'avez pas manqué de bracelets.

**Intervenant : M. MIGNON**

Je ne parle pas de cette saison.

**M. Bernard PERRIN**

Il y a 4/5 ans, Monsieur, je n'étais pas là.

**Intervenant : M. MIGNON**

Il y a quelques années, vous ne vouliez pas les donner les bracelets alors faut savoir ce qu'on veut.

**Intervenante : Madame COQUILLE**

Oui, je comprends ce que M. MIGNON est en train de dire parce que ça fait des années qu'on a mis en demeure la Fédération de prendre en considération les populations qu'on avait sur notre secteur, on n'a pas été entendu, on est allé de refus à nous donner des bagues en refus à nous donner des bagues, aujourd'hui on est dans le désarroi, on nous demande de payer encore et toujours plus. On a des budgets qui sont les nôtres, je l'ai déjà dit l'année dernière, vous faites nos fonds de poche, ce n'est pas comme ça que vous allez gagner des chasseurs au sein de la Fédération. Il y a une lassitude qui s'installe face au système, il va falloir que ça se règle différemment que par le porte-monnaie des chasseurs.

Moi, j'aimerais aujourd'hui que chacun se réveille un petit peu, arrête de somnoler parce qu'il y a des secteurs où il n'y a pas de problème, où tout le monde est tranquille. Nous, chasseurs aujourd'hui, on n'a pas besoin de tous ces sangliers pour pouvoir chasser, pire c'est déplorable. J'ai des supports vidéo où on en voit 40/50 avec des bandes de 25 à 30 marcassins vers la fin de l'année. Rendez-vous compte que quand on est conscient de se qui se passe chez nous on ne peut pas perdurer comme ça. Madame la Préfète a autorisé la chasse sur le mois de mars, attention, on lui donne l'intitulé qu'on souhaite, seulement tout le monde avait l'opportunité de pouvoir faire sur mars, il n'y a pas beaucoup de personnes qui ont fait cet effort. C'est déplorable surtout quand on est conscient des populations qu'il y a chez nous. Alors les sangliers ne sont pas plus bêtes, nous, notre territoire a été chassé, nous sommes allés à l'affût, nous avons fait ce qu'il fallait mais quand d'autres territoires à côté sont non chassés, pire des réserves, nous faisons quoi, nous, qui sommes au milieu. Nous faisons quoi ? Nous payons ! À un moment, il faut que ça s'arrête.

Et attention, je ne vise pas les chasses commerciales et autres, il y en a toujours eu, il y en aura toujours, là je veux parler pour tous ceux qui ont su rouspéter – j'entends parler

les chasseurs – parce qu'ils n'avaient pas de bagues. Au mois de mars, on leur a donné le feu vert, ils n'ont pas pratiqué, ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct envers les chasseurs d'ordre général et le monde agricole. Il y a des paroles qui sont dites par certains chasseurs envers le monde agricole qui ne sont pas soutenables aujourd'hui. Il ne faut pas oublier quand même que nous chassons sur des terres qui sont majoritairement agricoles, n'oublions pas que nous n'avons rien à gagner à être dos à dos avec le monde agricole, c'est main dans la main qu'il faut avancer si nous voulons nous en sortir. Seulement il faut être réaliste et très réaliste par rapport à la situation que nous vivons sur Crux, c'est invivable. Nous chassons aux chiens courants, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Au bout de 2 minutes, 5 minutes de menée, vous avez des chiens dans tous les coins, ce n'est pas ça la chasse. Cette année, on a pratiqué l'abattage, ce n'est pas la chasse qu'on a pratiquée, c'était de l'abattage. Je revis encore une saison de chasse comme celle-ci, je raccroche, c'est terminé. Ce n'est pas possible.

**M. DUCHEMIN Philippe**

Au niveau des 100 000 € qui sont donnés aux experts, on ne pourrait pas faire faire les expertises par des CTL ?

**Monsieur ORTU**

Pour effectuer des estimations de dégâts de gibiers il faut avoir suivi une formation et être sur une liste préfectorale validée par Mme la Préfète donc je ne dis pas que les CTL n'ont pas les compétences mais ça nécessite quand même d'avoir une objectivité, des compétences cynégétiques et des compétences agricoles et je ne suis pas sûr, déjà quand on essaie d'avoir des personnes autonomes, c'est souvent qu'on entend des railleries même en essayant d'être le plus objectif possible, je ne pense pas que si c'étaient les CTL qui fassent les estimations, cela se passe très bien. Sur le papier, ce n'est pas forcément facile et dans l'ambiance je ne pense pas que ça ne le soit non plus...

**M. DUCHEMIN Philippe**

En faisant se croiser des CTL qui ne connaissent pas forcément les exploitants. On ne prend pas des CTL du secteur, on prend des CTL d'à côté pour estimer les dégâts et que ce ne soit pas du copinage.

**Monsieur ORTU**

Ce n'est pas une question d'être CTL ou pas, c'est une question de formation.

**M. DUCHEMIN Philippe**

On pourrait peut-être faire faire des formations et donc devenir estimateur bénévole.

**Monsieur ORTU**

Tu veux devenir estimateur bénévole Philippe ?

**M. DUCHEMIN Philippe**

Pas de problème.

**Monsieur ORTU**

Et bien on en parle, pas de problème.

### **Intervenant Monsieur RIO**

Moi, ça va être très court, j'ai préparé quelques mots.

Bonjour à tous,

Mesdames, Messieurs, Mme la Préfète, amis chasseurs, je me permets de vous exprimer ce que je ressens avec la plupart d'autres chasseurs, c'est pour qu'on se penche sur la gravité des problèmes entre autres de l'interdiction du plan chasse sanglier et au gros dans les parcelles de moins de 20 hectares. J'ai entendu dire que ça pourrait être plus à moins que je n'aie mal compris ce qu'a dit M. ORTU tout à l'heure. Et pour l'avenir pourquoi pas plus. Quel genre de chasseurs sommes-nous devenus de voir les petites chasses disparaître, un acquis de la Révolution Française et il faut être inconscient pour ne pas voir que cela va avec le reste. Les seigneurs en voiture ou à cheval bientôt pour suivre les sangliers avec la meute laissant le petit actionnaire ne plus rien dégoter le plus souvent pour la journée.

Les bois communaux, bien souvent des parcelles gagnées à la Révolution et autres parcelles de petits propriétaires deviennent interdites de chasse aux gros gibiers quand elles font moins de 20 hectares au profit de chasseurs qui s'apparentent à de nouveaux seigneurs et qui ne se privent pas de passer avec la meute sur les terrains étant devenus libres par leur politique de se débarrasser des chasseurs à bourse faible. Dans ces parcelles non chassables, les sangliers s'y reproduisent aisément et sortent la nuit pour réduire à néant les prairies et cultures voisines. Chasseurs, devenez amis pour combattre cette forme de chasse, débattrez-en c'est de la disparition du petit chasseur, de petites chasses qu'il est question. Merci de m'avoir écouté.

J'ai un petit mot quand même à dire par rapport à la mutualisation, il y a une réflexion à avoir parce que ça peut être dangereux aussi pour l'avenir. Cela peut ramener les seigneurs à faire une ligne et qu'il n'y ait rien à côté.

### **M. ORTU**

On n'a pas abordé le sujet des 20 hectares, il n'y a pas de discussion en cours sur une augmentation, ça, c'est encore une fausse rumeur, il n'y a rien du tout. Vous avez dit qu'il y avait peut-être une discussion en cours pour faire évoluer les 20 hectares, non. Et puis, une information et là, c'est là aussi objectif, depuis que les 20 hectares ont été mis en place il y a 3 ans, les surfaces déclarées au plan de chasse grands gibiers sont en augmentation donc il y a plus de surfaces chassées aux grands gibiers aujourd'hui qu'il y en avait il y a 3 ans donc ça n'a pas été un frein. Il peut rester des micros problèmes à droite et à gauche, pour cela il y a des lieutenants de louveterie qui sont habilités à intervenir mais ces dernières années, des battues administratives pour des causes comme cela, il n'y en a pas eu à ma connaissance ou peut-être une mais c'est insignifiant.

### **M. Bernard PERRIN**

Bien, nous allons passer aux résolutions, M. Robert LEMOINE, le secrétaire de la Fédération s'il vous plaît.

### **RÉSOLUTIONS – M. Robert LEMOINE**

Mme la Préfète, Mesdames, Messieurs les élus, Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs,

Nous allons procéder donc aux votes des résolutions. Je vais les passer une par une.

### 1/Quitus sur la gestion de l'exercice 2017/2018

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2017/2018, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activités, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2017/2018 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

**Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

### 2/Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide, pour le compte de service général, l'imputation en réserve de gestion du résultat de 98 379 € et comme prévu par l'Assemblée Générale 2018, l'imputation des charges liées au permis à 0,00 € pour un montant de 35 600 € en prélèvement sur les réserves antérieures. En ce qui concerne le compte dégâts, l'affectation du résultat définitif de 32 594 € sur les réserves de gestion.

**Qui est contre ? Deux personnes. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

### 3/Conventions réglementées

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte des conventions réglementées au titre des subventions piégeages et cultures à gibiers au profit des administrateurs suivants :

- Dominique PATRICK pour un montant de 90,14 € au titre du piégeage et pour un montant de 32 € au titre de l'opération poule naine.
- Jean-Philippe PUECH pour un montant de 140 € au titre des aménagements cynégétiques.

**Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

### 4/Cotisations individuelles 2019/2020

L'Assemblée Générale valide au regard des tarifs minimums fixés par la Fédération Nationale de la Chasse une cotisation individuelle annuelle à 80 €, une cotisation temporaire de 9 jours à 40 € et une cotisation temporaire de 3 jours à 20 €.

**Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

### 5/Budget du Service général 2019-2020

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2019-2020, l'Assemblée Générale valide un budget du service général avec des recettes à hauteur de 1 142 078 € ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes, un budget du service général excédentaire à hauteur de 153 703 € en prévision de la fusion des comptabilités au 1<sup>er</sup> juillet 2019, le financement de l'opération permis à 0,00 € par l'imputation du déficit potentiel sur les réserves du service général.

**Qui est contre ? Deux personnes. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**



6/Enveloppe soutien piégeage

L'Assemblée Générale valide l'enveloppe budgétaire de 27 000 € alloués au soutien de la pratique du piégeage et valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par l'intermédiaire d'un système de bonus.

**Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

7/Budget dégâts 2019-2020

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2019/2020, l'Assemblée Générale valide un budget du service dégâts avec des recettes à hauteur de 1 080 844 € ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes. Un budget du service dégâts déficitaire à hauteur de 153 703 € en prévision de la fusion des comptabilités au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Qui est contre ? Une personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

8/Tarif du bracelet de sanglier

Au regard de la problématique des dégâts de sangliers très variables d'une année à l'autre et très variable d'un CTL à un autre et afin de bénéficier de la réactivité nécessaire pour assurer les équilibres, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs à faire évoluer, si besoin, le tarif des bracelets de sangliers lors des attributions complémentaires.

**Qui est contre ? Six personnes. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.**

**M. Bernard PERRIN**

Nous avons souhaité cette année faire un point sur un sujet qui doit rester la base de notre pratique, car même si nous avons des obligations de résultats à certains moments, au regard des dégâts de gibier en l'occurrence, la chasse doit rester avant tout un loisir, pratiquée avec une éthique irréprochable afin que notre passion soit respectée du regard du grand public, un respect de son voisin et des autres utilisateurs de la nature et enfin une convivialité qui fait la force de notre passion. Mon cher Philippe, je te laisse la parole.

**ÉTHIQUE A LA CHASSE - M. Philippe BERRIER**

Le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre a approuvé les termes de mon intervention sur les difficiles et parfois controversés sujets de l'éthique, de la responsabilité et du respect en liaison avec l'exercice de notre passion commune, la chasse.

Éthique, respect et convivialité, vaste notion que celle de l'éthique mais également notion simple si on la considère comme étant l'ensemble des règles, des codes et des valeurs qui conduisent à pouvoir nous fréquenter et à pouvoir nous endurer pour reprendre une expression plus populaire. Si on y ajoute une dose de convivialité et de respect mutuel, nous tutoyons alors la quadrature du cercle et nous nous approchons de l'harmonie. Ne ressentez dans les propos qui vont suivre aucune posture de moralisateur ou donneur de leçons, qui serais-je par ailleurs pour le faire ou prétendre

pouvoir le faire, mais une réflexion simple et sincère sur notre condition de chasseurs dans un monde en pleine mutation.

Éthique, respect, convivialité, 3 notions étroitement liées.

L'éthique, tout d'abord, qui se décline sous de multiples formes, de multiples aspects, qui prend pour nous, chasseurs une connotation tout à fait particulière avec la mise à mort d'un animal. Sur ce point précis, l'éthique rejoint pour ensuite se confondre avec le respect dû à cet animal sauvage, libre et indépendant qu'il fut de plumes ou de poils mais toujours de chair et de sang qui n'appartient qu'à lui-même et qui nous donne, c'est un paradoxe de la prédation, tant de joies, celle de la quête, celle du travail de nos chiens, celle de la connaissance intime de notre territoire, celle du plaisir partagé qui nous rappelle aussi notre inéluctable et fragile condition de mortels.

L'éthique, c'est la recherche au sang lorsque l'animal est blessé.

L'éthique, c'est la mise à mort la plus propre possible.

L'éthique, c'est la discrétion dans les attitudes et les commentaires qui précèdent et suivent l'acte final de la mise à mort.

L'éthique, c'est le respect de l'animal dû à celui qui nous a procuré des joies simples et primitives, oserai-je dire, que j'évoquais plus haut, lorsqu'on le porte autant que faire se peut et non qu'on le traîne comme un fardeau. Je sais que ce n'est pas toujours facile.

C'est le respect de la présentation du tableau lequel, bien que n'étant pas une fin en soi, mérite un minimum d'efforts et quoi de plus triste en effet que ces animaux jetés en tas alors qu'il suffit de les aligner, de les nettoyer à minima et de les présenter du côté où la blessure sera la moins visible. Il y va, croyez-moi, chers amis chasseurs et chasseresses, de l'image que nous pouvons donner de nous-mêmes en forme de dernier hommage.

L'éthique, c'est le respect de nos camarades de chasse, savoir donner un coup de main aux plus anciens, savoir placer l'invité du jour au bon poste, c'est le respect dû à nos voisins de territoires à commencer par l'échange des coordonnées téléphoniques bien en amont du début de la campagne de chasse afin de pouvoir être les plus réactifs possibles lors, par exemple, de la poursuite d'un animal blessé sur le territoire d'autrui trop souvent sujet à procédures qui ne font que jeter la discorde et le discrédit nonobstant le fait qu'il ne s'agisse que d'un simple principe de bonne éducation et de bon sens.

C'est le respect de nos chiens et plus encore de ceux de nos voisins qui parfois conduisent chez vous l'animal de chasse. Si vous tuez cet animal chez vous, devant les chiens de vos voisins, le territoire, rien, bien sûr, et ce n'est écrit nulle part, rien ne vous oblige au partage de cet animal mais vous aurez alors fait, si vous procédez ainsi, un pas essentiel en direction de la convivialité qui évitera bien des motifs de discorde éventuelle et il vous faudra alors apprécier la réciprocité qui est la clé d'harmonie de toute relation humaine.

L'éthique, c'est le respect des territoires sur lesquels nous évoluons, respect des clôtures et des barrières qui doivent systématiquement être refermées après notre passage, le respect de nos partenaires et de nos amis paysans et forestiers sans lesquels l'essence même de notre passion ne pourrait pas s'exercer.

L'éthique, c'est le respect du voisinage lorsque celui-ci existe à proximité de votre territoire en évitant de placer des tireurs sous les fenêtres des voisins et bien qu'aucune distance ne soit plus prescrite à cet égard, il y va également de l'éducation et du bon sens.

L'éthique, c'est aviser qu'une chasse aux grands gibiers est en cours de façon claire nonobstant un indice supplémentaire de responsabilité qui vous serait reproché en cas d'accident ou de collision.

L'éthique, laquelle nous touche tout particulièrement, nous, la communauté des chasseurs, qu'on puisse espérer ou rêver qu'elle fut fraternelle c'est aussi le respect des modes de chasse des uns et des autres. Aucun mode de chasse, aucune espèce de gibiers ne mérite le dédain ou le sarcasme car chacun d'entre vous au sein des derniers espaces de liberté qu'il reste dans un monde de plus en plus contraint a le droit au respect de ses choix qui constituent l'essence même de notre passion, de notre attachement commun à l'indépendance et à la liberté. Celui ou celle qui campe sur une attitude sectaire et ne sait pas abandonner sa casquette de spécialiste afin de rejoindre la grande communauté des hommes libres fait le lit de l'intolérance qui menace à terme notre manière de vivre car le travail de sape de nos adversaires qui se nourrit aussi de nos divisions nécessite plus que jamais l'affirmation de notre cohésion à cet égard. Du plus noble des chiens d'ordre, du Fox ou du Jagd, de l'ardent Griffon nivernais, du Setter ou du Pointer, Ferrari des chiens d'arrêt ou de grandes quêtes au plus modeste des Corniauds qui souvent n'en seront pas le moindre des acteurs, chacun y compris le plus humble d'entre nous partage le même élan et y met la même part de cœur et la même part de lui-même.

L'éthique et le respect conduisent naturellement, lorsqu'ils sont équitablement partagés et l'effort à faire sur soi-même n'est pas incommensurable à cet égard, vers la convivialité de relations humaines apaisées dont à parfois bien besoin le monde de la chasse. À l'heure où certains, ne nous trompons pas, rêveraient de faire des Fédérations Départementales des Chasseurs, qui vous représentent, vous épaulent et gèrent bénévolement l'argent qui est le vôtre, de simples Chambres d'enregistrement des volontés politiques de ceux qui, tel le Cheval de Troie, avancent masqués, une seule stratégie pour riposte, celle de l'unité et de la cohésion. Nous avons pour nous la force de la connaissance de nos territoires, la foi en notre mode de vie et pour l'heure encore, la force de frappe du nombre et de nos engagements financiers. Même si les termes de la loi et du code de l'environnement font état de propos rassurants à l'égard de la chasse et semblent pérenniser cette activité au sein des territoires ruraux, nos ennemis demeurent puissants parmi certaines représentations politiques ou associatives comme l'a rappelé juste titre le Président Bernard PERRIN et plus que jamais une vigilance s'impose à nous tous mais c'est aussi le rôle de votre Fédération Départementale que d'être un lanceur d'alerte à cet égard.

Je ne saurais, Mesdames et Messieurs, chers amis et camarades chasseurs être complet sans citer, c'est un peu rébarbatif, certes, les termes de l'article L420-1 du code de l'environnement modifié par la loi n° 2012-325 du 7 mars 2012 qui légitime l'exercice de la chasse et codifie en ces termes le rapport de l'homme tout à la fois prédateur et gestionnaire avec son environnement naturel et sauvage. Je cite : « La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent au maintien, à la restauration et à la gestion équilibrée des écosystèmes en vue de la préservation de la biodiversité. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural. » À cet égard, je rappellerai que dans le Département de la Nièvre, la propriété forestière est très largement privée à près de 80 % - pour information, elle l'est à 74 % sur l'ensemble du territoire national - et que les terres

agricoles sont, par nature, privées à 100 % confortant ainsi le fait que nous sommes, ici, encore chez nous n'en déplaisent aux idéologues du politiquement correct qui voudraient nous imposer leur vision d'une nature gratuite et accessible pour tous au mépris de notre investissement en temps et en argent et au mépris de nos droits fondamentaux parmi lesquels le droit de propriété inscrit dans le marbre de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen à l'article 17 ayant valeur constitutionnelle comme étant un droit inviolable et sacré et qui doit sans aucun préalable, ni aucune concession être défendu comme tel. Je vous demande d'être très vigilants à cet égard.

Alors, oui, chers amis chasseurs, chers amis propriétaires ruraux et forestiers, chers amis paysans, locataires ou soumissionnaires de territoires, n'ayons pas honte d'affirmer que nous sommes chez nous un peu plus que les autres, n'en déplaisent une fois encore aux doctrinaires et autres censeurs de la pensée unique, pensée qui est la leur et seulement la leur.

La force de notre cohésion passe aussi par le parler vrai et vous savez à cet égard que je ne mâche pas mes mots et que la langue de bois n'est pas ma religion. Alors oui, comme disent les Corses, basta. Nos engagements et nos devoirs, tels que je viens de les évoquer, renforcés par une éthique irréprochable, telle que je l'ai évoquée précédemment, forceront alors le respect que nous sommes en droit d'exiger en retour.

Compte tenu d'une situation de surabondance de l'espèce sanglier, nous devons aujourd'hui chasser sur tout le territoire, il en est de l'ordre de notre éthique, ensemble si possible, il en est de l'ordre de notre cohésion et de notre convivialité, le plus tôt possible, il en est de l'ordre du respect de nos partenaires du monde rural et paysan à condition d'adapter nos modes de chasse aux cycles de la nature et de mettre entre parenthèses toute notion de surface ou de réserve.

En trait d'union, je citerai ces quelques mots tirés d'une chronique judiciaire du XIXe siècle qui rendait hommage en ces termes aux qualités d'observation des ruraux ayant permis de résoudre une enquête criminelle : « Les paysans, les forestiers et les chasseurs, tous connaisseurs accomplis du territoire car ils sont ceux qui voient, entendent et écoutent les mouvements des bois, des forêts et des champs et dont ils savent l'intemporalité ».

Je ne saurai terminer cette intervention sans rendre hommage à tous les salariés et bénévoles de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, à M. le Directeur pour ses exposés techniques complexes mais clairs et précis, à Mesdames les secrétaires et comptables, à Messieurs les techniciens et agents de développement, Matthieu, Mickaël, Benjamin, Rémi et Laurent, à Gérard et Jean nos bénévoles qui, soyez bien persuadés, Mesdames, Messieurs et chers amis chasseurs, ne ménagent ni leur peine, ni leur temps pour vous offrir les services auxquels vous pouvez légitimement prétendre, non plus que l'implication de l'ensemble des Administrateurs et Administratrices à votre service, du Président Bernard PERRIN ainsi que du Vice-président Guy ROBLIN. Je vous remercie.

### **M. Bernard PERRIN**

Merci Philippe. Avant de laisser la parole à nos partenaires, y a-t-il des questions dans la salle ? On peut prendre une ou deux questions car nous sommes un peu juste.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Monsieur KEDERI**

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs, j'ai voté contre le budget tout à l'heure mais je n'ai pas voté contre tout le budget, j'ai voté contre le permis à 0 €. Je pense qu'on a fait des réunions de CTL et M. ROBLIN a dit qu'il y avait plein de gens qui passaient le permis de chasser et une fois passé, ils ne s'investissaient pas. Ce n'est pas un moindre coût, ce sont 35 000 €. N'y aurait-il pas une autre manière de dépenser ces 35 000 € ? Je pense qu'en lançant 35 000 € de petits gibiers, on peut aussi avoir des partenaires.

### **M. Florent ORTU**

Guy ne veut pas répondre, je vais répondre à sa place. Le permis à 0 €, on a un regain de candidatures depuis 2 mois avec des nouveaux dossiers qui nous reviennent plus positifs que ceux qu'on avait en début de saison. Il y a une vraie réflexion qui va être menée sur l'année à venir sur la reconduite du dispositif pour l'année prochaine. On va analyser, affiner le profil des nouveaux candidats mais il y a une vraie crainte c'est que si on arrête le permis à 0 € et qu'on redescend sur un volume de candidats de 100 à 140 candidats sur une année, de combien le nombre total de chasseurs nivernais va diminuer. Là, il y a une vraie équation à résoudre et on va très sincèrement regarder le profil des nouveaux candidats cette année et regarder leur continuité dans le monde de la chasse. Pour l'instant, dans les 3 premières années de recul, on a un taux de chute – un taux de chute, ce sont des gens qui ne chassent plus – qui est identique avec le permis à 0 € que ce qu'on connaissait avant avec un permis payant, il n'y a pas moins de nouveaux chasseurs qui arrêtent de chasser aujourd'hui dans le dispositif qu'avant lorsqu'on n'y était pas.

### **Intervention**

Madame, Messieurs les élus, je voudrais juste revenir par rapport à tout à l'heure, les 5 CTL dont vous avez dit qu'il y avait des gros soucis, effectivement, qui étaient classés en zones noires donc vous avez pris des dispositions. Mais supposons qu'en cours de saison, là, ils touchent forcément d'autres CTL, s'ils s'avéraient que les animaux ne restent pas à un endroit précis, sachant que le sanglier est un animal qui se déplace, supposons qu'il s'avère que dans un CTL voisin, il y ait une augmentation de la population et qu'il y ait des dégâts et que ces gens, là, n'ont pas les mêmes dispositions que ce qu'on fait pour les 5 CTL, qu'est-ce que vous prendriez comme mesures ?

### **M. Bernard PERRIN**

Nous avons prévu, comme vous avez vu tout à l'heure, une disposition. À partir de 90 % des bracelets réalisés sur l'année N-1, vous aurez des tarifs préférentiels à 10 € ces bracelets justement pour permettre de réguler ces populations. Après il restera au CTL de faire ses attributions en fonction des populations présentes et des dégâts. Le bracelet à 10 €, nous pensons que c'est une réponse à votre question.

Nous allons laisser la parole à nos partenaires. Je le rappelle, on n'a pas trop le temps, donc 5 à 6 minutes par intervention si vous le voulez bien.

Nous allons commencer par M. Alban de MONTIGNY, Syndicat des Propriétaires Forestiers. Je souhaite remercier les forestiers privés encore une fois. Depuis que je suis

à la Fédération, tout se passe bien et avant aussi a priori, donc merci pour les échanges constructifs que nous avons tout au long de l'année tant sur les dossiers environnementaux que sur la problématique de dégâts sur plantations. Nous essayons lorsque nous en sommes avertis d'apporter notre contribution en mobilisant les chasseurs et éventuellement en attribuant des bracelets sangliers quand il y a des problèmes notamment sur les plantations de sapins ou autres. M. de MONTIGNY, on vous écoute.

## **La parole aux invités**

### **1/M. Alban de MONTIGNY**

Mme la Préfète, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,  
Merci Président de me laisser m'exprimer devant votre Assemblée Générale. Ce simple fait montre d'ailleurs que malgré les divergences que nous pouvons avoir entre forestiers et chasseurs, nous pouvons toujours en discuter et ceci est très important. Je me réjouis, par exemple, que dans notre Département les forestiers participent aux CTL où leur voie est écoutée, de mêmes les zones cerfs sont une très bonne chose. Pour la première fois, j'ai entendu dire à la tribune de cette Assemblée qu'il y avait trop de sangliers dans notre Département, c'est un bon constat. De même que les arbres ne montent pas jusqu'au ciel, les populations de gibiers ne peuvent croître indéfiniment. Je regrette cependant que cet excès de sangliers ne soit apprécié qu'à travers le prisme des dégâts à indemniser. Pour moi, il n'y a pas trop de sangliers, il y a trop de gros gibiers. En effet, si les populations de sangliers, de chevreuils et même de cerfs étaient réduites de moitié et les baux de chasse en corrélation cela ne me poserait aucun problème. La Nièvre est un Département giboyeux, la chasse y joue un rôle très important mais ces terres, ces prés et ces bois ont d'abord une vocation agricole ou forestière, l'aspect cynégétique passe normalement après. Mais j'estime que ce genre de problèmes doit se régler par le dialogue entre agriculteurs, chasseurs et forestiers. En effet, les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et les pêcheurs sont les acteurs incontournables du monde rural, ce sont eux qui ont donné son aspect actuel au territoire. Ils se doivent de rester unis pour avoir leur mot à dire sur leur évolution afin d'éviter qu'ils ne deviennent des zones réservées soit pour le développement d'espèces particulières soit pour le repos de citoyens en mal d'oxygénation. Ainsi, je fais beaucoup plus confiance aux chasseurs et à leur Fédération pour assurer l'équilibre cynégétique de notre environnement plutôt qu'à des associations dites de protection de l'environnement pour qui la principale espèce en excès est l'Homme. Merci de votre attention.

### **M. Bernard PERRIN**

Merci M. de MONTIGNY.

Nous allons donner la parole à M. Didier RAMET, nouveau Président de la Chambre d'Agriculture. Même si le sujet des dégâts peut parfois mettre de la difficulté dans les relations entre chasseurs et agriculteurs, nous souhaitons tout de même continuer à entretenir avec la Chambre des discussions constructives afin de trouver des solutions objectives aux problèmes. Depuis votre élection, nous avons pu constater que c'était également votre souhait. M. le Président, si vous le voulez bien, je vous laisse la parole.

## **2/M. Didier RAMET**

Merci M. le Président.

Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous et je vous présente mes excuses pour être arrivé un petit peu en retard, le métier d'éleveur donne quelques surprises le matin même quand le travail est préparé.

Au-delà de ça, je vais commencer par les choses faciles. J'ai été un petit peu alerté par M. POITRENEAU concernant notre manque d'engagement concernant le petit gibier, c'est un sujet qui ne m'était pas trop remonté. C'est vrai que je suis à la tête de la Chambre depuis 2 mois donc tout ne m'est pas encore remonté. Mais je crois qu'on peut s'y impliquer et je suis ouvert à la discussion pour travailler sur le sujet.

Deuxième sujet où je n'étais pas encore informé non plus, concernant la proposition du Conseil Départemental de travailler avec la Fédération de Chasse sur la biodiversité, il le semble que si le monde agricole n'est pas concerné, il va vous manquer quand même un acteur important dans le dispositif et je souhaite qu'on y soit associé.

Troisième sujet, évidemment comme tout le monde, je vais vous parler un petit peu de sangliers, je vais essayer de la prendre sur un côté un peu plus badin pour essayer de détendre un peu l'atmosphère. L'année 2018, il faut le dire a été une calamité à bien des égards au niveau agricole, le sanglier n'a pas arrangé les choses. À ce jour, les populations sur le territoire sont encore importantes, les dégâts ont été considérables et pour la Fédération de Chasse, la note est salée. Il est bien évident que nous sommes devant un mur et qu'il faut agir. Votre Fédération a fait des propositions et nous les avait présentées il y a quelques semaines, il me semble qu'elles vont dans le bon sens, vous les avez validées. Maintenant il faut « les appliquer ». Et je suis d'accord avec Madame du CTL 6 que l'effort est conséquent, que la chasse perd peut-être un peu de sa signification de base mais il faut passer par là, je crois, pour que tout le monde retrouve une certaine sérénité. Moi, je suis allé rencontrer un CTL dans le Sud du Département qui a aussi de gros soucis, et ne vous y trompez pas je serai de toute façon du côté des agriculteurs, je sais travailler avec tout le monde, je sais construire mais si les solutions qui sont proposées aujourd'hui ne suffisent pas, il faudra en proposer d'autres. Peut-être que les élections des Chambres ont perturbé d'autres éléments, je ne sais pas, c'est du passé, je suis tourné vers l'avenir et je suis prêt à travailler avec vous pour résoudre ce problème. Je l'ai dit dans ma première intervention lors de l'élection au bureau de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, je ne souhaite pas passer mon temps et j'espère que vous non plus sur le sujet des dégâts de sangliers pendant toute notre mandature. Ca a été rappelé, vous êtes un secteur porteur, c'est plutôt le secteur le plus ancien de la civilisation quand même au niveau humain, l'agriculture vous suit de pas très loin, nous sommes partenaires forcément sur des territoires partagés mais quand même très agricoles de mon point de vue. Et j'espère que vous serez d'accord avec moi.

Je profite de ce micro aussi pour remercier les services de l'État qui ont aussi permis de construire quelque chose que votre Fédération a proposé lors de cette Assemblée et je m'y associe pleinement.

Bonne journée, on pourra continuer de discuter pendant l'apéritif et même après, je suis à vos côtés mais d'abord au côté des agriculteurs.

## **M. Bernard PERRIN**

M. Ramet, merci de vos propos qui font que les choses vont certainement avancer dans le bon sens.

Nous allons donner la parole maintenant à M. le Directeur Délégué Régional de l'ONCFS, M. Jean-Yves OLIVIER. Les effectifs de l'ONCFS ne sont pas à la hauteur de nos attentes dans le Département depuis de nombreuses années, ce n'est pas faute d'avoir demandé mais quand vous avez été au complet, si je puis dire, ça a duré peu de temps. On a un grand souhait aujourd'hui - on sait bien qu'il y a des changements de structures qui vont s'opérer tout de suite mais malheureusement on peut s'attendre à ne pas avoir un peu plus de gens pour défendre la chasse notamment concernant le braconnage - c'est que vous puissiez un jour être au complet. Les relations que nous entretenons pourtant avec vos services sont toujours bonnes et constructives et nous souhaitons bien entendu qu'elles le soient et qu'elles perdurent dans le temps. Si vous le voulez bien, M. OLIVIER, on vous écoute.

### **3/Directeur Délégué ONCFS - M. Jean-Yves OLIVIER**

Merci M. le Président. Mme la Préfète, M. le Sénateur, M. le Vice-Président du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs, bonjour,

Je suis Jean-Yves OLIVIER, je suis le Directeur Délégué Régional adjoint de l'ONCFS, je vous présente les excuses d'Antoine DERIEUX, le Délégué Régional qui était retenu et ne pouvait pas être présent. Merci M. le Président pour vos propos.

Effectivement, l'établissement vit aujourd'hui une période importante avec la réunion qui va se produire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de notre établissement et de celui de l'Agence Française pour la Biodiversité, le projet de loi évolue et a été présenté devant l'Assemblée Nationale puis le Sénat et va maintenant être examiné par la Commission d'experts parlementaires. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur le sujet si ce n'est pour dire que dans l'état du projet actuel il y aura une reprise des missions des établissements existants et donc qu'on continuera à intervenir au côté des acteurs comme on a pu le faire jusqu'à maintenant. L'organisation générale de l'établissement et son organisation territoriale en particulier sont en cours de définition même si la loi n'est pas votée, on anticipe toutes ces organisations à venir parce que le 1<sup>er</sup> janvier 2020 c'est très proche, c'est demain et on continuera à s'appuyer comme on a pu le faire maintenant sur des services centraux, des services régionaux auxquels j'appartiens et les services départementaux représentés ici par le chef du Service Départemental, François POHU.

Comme je le disais tout à l'heure, les missions continueront à recouvrir les grands domaines, ceux qui nous conduisent à travailler ensemble en partenariat et ce partenariat est particulier et particulièrement marqué sur ce territoire avec le programme Sylvafaune, qui a déjà été évoqué aujourd'hui, autour des équilibres sylvocynégétique dont le travail est connu et remarqué y compris au niveau national sur le domaine des Bertranges.

C'est aussi, et ça a été évoqué au cours des différentes interventions, la problématique de la peste porcine africaine qui pour l'instant n'est pas sur le territoire national mais qui est une source d'inquiétude très forte à la fois pour le monde agricole et pour le monde cynégétique. Je n'y reviens pas mais c'est une problématique qui nous inquiète et à laquelle nous sommes confrontés. En espérant ne pas y être confronté sur notre territoire.

Et puis, enfin, évidemment, c'est le domaine de la police de la chasse avec les interventions des services départementaux et des adjudants des services départementaux qui sont traduites l'année dernière par un temps passé au contrôle de la chasse qui était de 40 % du temps des effectifs donc un investissement fort des



équipes sur ce domaine-là, 1 500 permis qui ont été contrôlés avec une orientation importante sur un sujet qui nous préoccupe tous, la sécurité à la chasse.  
Merci.

**M. Bernard PERRIN**

Nous sommes à peu près dans le timing, tout va bien.

M. Sylvain MATHIEU, Vice-président du Conseil Régional, nous connaissons votre attachement à la chasse, nous avons pu constater à plusieurs reprises dans les réunions à caractère environnemental le soutien politique que vous nous apportez et je vous en remercie. Je vous laisse la parole.

**4/M. Sylvain MATHIEU**

Merci M. le Président.

Bonjour à toutes et à tous, merci de m'avoir invité tout d'abord.

Mme la Préfète, Messieurs les élus, M. le président, vous le savez c'est toujours un grand plaisir et un honneur pour moi de participer à l'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre car vous connaissez mon attachement personnel à la chasse, je suis moi-même d'une famille de chasseurs, je vous l'ai déjà dit.

Je vous disais les années précédentes que je ne chassais plus, j'ai le plaisir de pouvoir vous dire cette année que j'ai repris mon permis de chasse. C'est pour 2 motivations, c'est que comme mon ami Alban de MONTIGNY je suis forestier et je vois proliférer les chevreuils et ça devient difficile de planter et de voir pousser des arbres dans le Morvan face à la quantité de chevreuils et puis ma deuxième motivation, tout simplement, j'ai un fiston qui a 12 ans et je pense que c'est important de lui transmettre ça, il en avait envie et c'est ce qui m'a motivé aussi pour pouvoir partager des moments précieux dans la vie, faire des sorties à l'approche avec son fiston, on partage des choses. J'ai une autre raison qui n'est pas personnelle d'être attaché à la chasse, vous l'avez évoqué M. le Président, c'est que tout simplement la chasse, c'est un point de vue plus politique, c'est un loisir populaire qui est beaucoup pratiqué dans nos campagnes. Vous faisiez part d'une inquiétude d'une hypothétique interdiction de la chasse un jour, je vous rassure, ça me semble totalement impossible. Effectivement, cela serait inconcevable parce que, je pense que c'est le cas de nous tous ici, c'est un loisir populaire qu'on, pratique et si on nous interdit ça, qu'est-ce qu'on va faire. On peut être tranquille l'interdiction de la chasse est inenvisageable parce qu'on a besoin de réguler les populations de grands gibiers, ça a été dit et redit. Quand bien même il y aurait un retour des grands prédateurs on sait que ça ne suffirait pas à réguler ces populations de grands gibiers donc on aura toujours besoin que l'espèce homo sapiens – comme ça a été dit avant moi - joue son rôle de régulateur et de prédateur comme ça se fait depuis la nuit des temps.

Aujourd'hui, je représente la Région et notre Présidente Mme Marie-Guite DUFAY.

Le Parc Naturel Régional du Morvan devait être représenté par mon premier Vice-président Christian GUYOT, lui aussi chasseur, il chasse dans la Nièvre du côté de Corvol-l'Orgueilleux, mais je vous prie de l'excuser il a eu un décès d'un proche hier, c'est pour cela qu'il n'est pas présent aujourd'hui. À noter, je pense que nous devons être le seul Parc Naturel Régional de France dont le Président et premier Vice-président sont chasseurs. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup d'autres.

Au niveau du parc, il n'y a pas de sujet sur la chasse. Nous sommes en train de renouveler notre charte pour la période 2020-2035, nous avons balayé tous les sujets, tous les enjeux pour le territoire du Morvan, la chasse n'apparaît pas comme un sujet de discorde, c'est plutôt un sujet de concorde. Il n'y a pas vraiment de sujet, la pratique de la chasse ne menace aucune espèce, tout se passe pour le mieux, souhaitons que cela continue.

À part, effectivement, par moments, il peut y avoir, comme on l'a vu cette année, une poussée de la population de sangliers. Tout le monde appelle pour qu'on puisse y remédier mais voilà, je dirai que ça se passe très bien.

Ce que je peux vous dire au nom de la Région, c'est que là aussi il y a eu un partenariat historique, c'était le précédent Président de la Région Bourgogne, François PATRIAT, qui est un grand chasseur, qui a toujours regardé la chasse avec bienveillance qui l'a instauré. C'est encore le cas de la majorité régionale actuelle. Il y a un partenariat pour vous aider sur des actions en faveur de la biodiversité, tout se passe pour le mieux, il n'y a pas de raison que ça s'arrête.

Et puis, un autre point, comme je suis Vice-président de la Région en charge de la forêt, de la filière bois, j'ai été amené à coprésider au côté du DRAAF, Comité Régional Sylvo-Cynégétique où là, dans cette instance, c'est un peu une tour d'observation de ce qu'il se passe dans les 8 Départements et on essaie d'être vigilant là où il peut y avoir des déséquilibres entre forêt et gibier. Il y a des endroits de la Région où il y a quelques gros soucis. Dans la Nièvre, là encore, je ne peux qu'être satisfait de la situation, le choix de politique historique qui avait été fait de contenir le cerf sur 2 massifs est une excellente chose à mon avis. C'est vraiment un point d'équilibre. En tout cas, vu du monde forestier c'est une très bonne chose, là aussi, ça se passe plutôt bien donc poursuivons, ne changeons pas une formule qui marche.

Un dernier mot pour vous remercier vous tous qui êtes présents ici, aujourd'hui, parce que si vous êtes présents c'est parce qu'à la base vous vivez cette passion qui est la chasse, parce qu'avant tout c'est une passion. Mais si vous êtes présents ici, aujourd'hui, c'est aussi qu'au-delà de votre passion ça veut dire que vous avez accepté un engagement au service de votre société de chasse et donc de consacrer du temps au service des autres, c'est du bénévolat, c'est très important. On est dans une société où, à mon avis, l'individualisme triomphe un peu trop, où on voit dans toutes les associations quelles qu'elles soient une crise d'évocation, on peine souvent à renouveler, à trouver des jeunes qui veulent prendre le relais donc soyez fiers de ce que vous faites, on a besoin de bénévoles, c'est important. S'il n'y avait pas le bénévolat, ça ne fonctionnerait pas.

Je suis un jeune élu, je ne suis élu que depuis 3 ans, néanmoins pendant les 20 années précédentes je considère que j'ai fait de la politique d'une autre manière comme vous le faites. J'ai simplement donné de mon temps aux autres à travers des engagements associatifs, c'est ce que vous faites. Ça correspond à la définition de la politique au sens étymologique. Le mot grec politique signifie la vie de la cité. Voilà, on donne de son temps pour les autres, on participe à la vie de la cité, de la société.

Je vous remercie de votre attention.

## **M. Bernard PERRIN**

Merci.

Nous sommes honorés d'accueillir pour la première fois notre Sénateur, M. Patrice JOLY, pour nos travaux.

Beaucoup d'attentes sont portées sur nos parlementaires pour défendre nos intérêts dans l'ensemble des textes législatifs qui passent en ce moment entre vos mains. Aujourd'hui, on croit savoir quand même que le Sénat met un barrage à ce que cette loi sorte pour une raison certainement purement politicienne. Si je puis me permettre, M. le Sénateur portez cela auprès de vos collègues, essayez de faire avancer le sujet s'il vous plaît et que les côtés politiques de la chose restent de côté parce que, nous, chasseurs, nous avons besoin de vous, il n'y a que vous qui puissiez faire avancer le schmilblick. C'est le cas de le dire.

M. le Sénateur, on vous laisse la parole, on vous écoute, merci.

### **5/M. Le Sénateur Patrice JOLY**

M. le Président, Mme la Préfète, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les responsables des Administrations, Mesdames et Messieurs les représentants des différentes autorités, institutions publiques dans vos grades et qualités, Mesdames et Messieurs les membres de la Fédération Départementale de la Chasse, chers amis, Merci de m'avoir invité M. le Président. J'avais assisté à votre Assemblée Générale à l'occasion de votre élection il y a maintenant 2 ou 3 ans ce qui m'avait permis de prendre la mesure des enjeux qui traversaient la Fédération, des enjeux qui traversent la question et le sujet de la chasse puisque c'est aussi un sujet, une question qui traverse la société.

Merci pour cette invitation et ma présence témoigne de l'intérêt que je porte à cette activité qui est propre aux territoires ruraux. La chasse dans les milieux urbains et dans les métropoles est quand même beaucoup plus rare bien évidemment.

C'est une activité qui fait partie de l'histoire de l'humanité, c'est évident. Nos ancêtres étaient d'abord des chasseurs cueilleurs avant d'évoluer dans d'autres activités. Mais c'est une activité aussi qui fait partie de l'histoire de nos territoires et ça a été rappelé avant moi à cette tribune, une activité qui a été – ça a été dit aussi – conquise de hautes luttes lors de la Révolution et une activité qui est devenue populaire à partir de cette époque et qui doit absolument le rester. Une des caractéristiques de la chasse sur notre Département en particulier c'est qu'elle est ouverte et accessible à toutes et à tous. Elle doit donc le rester, en tout cas, c'est ainsi pour ce qui me concerne, je la conçois. C'est vrai que dans notre Département aujourd'hui, l'argent n'est pas un frein à la pratique de cette activité mais il faut, comme dans tous les domaines, avoir une vigilance particulière. On voit, ici et là, dans d'autres partis du territoire national une forme de marchandisation de la chasse, c'est dommageable parce que ça peut freiner la pratique pour les plus modestes d'entre nous.

C'est un loisir mais aussi une activité qui, aujourd'hui, ça a été évoqué, est au cœur des nombreux sujets et enjeux de société et dont nous avons collectivement dans nos responsabilités, nos pratiques réciproques, la responsabilité de coordonner, d'articuler ces différents enjeux.

Aujourd'hui, quelle que soit la question, le sujet est questionné parce que nous sommes face à une situation qui est nouvelle avec des enjeux qu'on ne connaissait pas il y a quelques dizaines d'années qui nous obligent à repenser les uns et les autres nos manières de vivre, de pratiquer nos activités, d'envisager nos loisirs.

Ça a été dit avant moi, l'activité de la chasse est d'abord une activité de loisir qui est génératrice de convivialité, d'amitié, de vivre ensemble, de sentiment d'appartenance à une communauté dans une société aujourd'hui qui est de plus en plus individualiste et c'est donc essentiel de pouvoir la cultiver mais la cultiver de manière éthique. Vraiment,

j'ai beaucoup apprécié l'intervention de Philippe BERRIER qui a rappelé quel était le sens qu'on doit donner à cette activité qui va au-delà même de la pratique et qui permet d'échanger avec l'ensemble de nos concitoyens pour témoigner de ce qu'elle représente en réalité, de ce qu'elle apporte à la société.

C'est un loisir, c'est aussi, pour certains et vous partagerez sûrement cette définition, un art, c'est aussi des savoir-faire, c'est aussi l'occasion dans une société qui a perdu parfois la connaissance de ses territoires de faire partager la connaissance des milieux, des espèces, de la nature d'une manière plus générale. Certains d'entre nous, certains d'entre vous au regard de leur activité, de leur manière de vivre sans ce loisir et sans cette activité ne connaîtraient pas aussi bien ce que représente la nature à une époque où les questions environnementales sont clairement devant nous donc vous avez une responsabilité - j'ai compris que vous la portiez - qui est pédagogique en matière de connaissance de l'environnement. La biodiversité, en particulier, vous en êtes un acteur essentiel pour la participation à la régulation des espèces, en particulier des espèces invasives, ça a été un des sujets de cette matinée, mais un rôle également à jouer en matière de risques sanitaires lorsqu'elles peuvent se présenter. On en a une qui est devant nous avec la peste porcine qui a été évoquée.

L'activité de la chasse est au carrefour des usages des espaces qui sont les nôtres. Ça a été évoqué avec l'agriculture, avec certes parfois des éléments de frictions mais surtout des intérêts communs dans la manière d'envisager l'agriculture d'aujourd'hui et de demain, la question des haies n'est pas neutre par rapport à la question des espèces animales et de la faune en général, articulation également entre les usages pour ceux qui développent d'autres loisirs, articulation des usages par rapport aux activités touristiques c'est-à-dire aux activités économiques qui sont importantes sur notre territoire également mais en particulier dans un Département qui, au regard de ce que représentent ces espaces naturels, sa campagne en général, développe les activités dites de pleine nature, celles de randonnée quelle qu'en soit la forme, à vélo, à pied, à cheval etc.

Nous sommes aussi confrontés de manière un peu plus prégnante au cours de ces dernières années à cette philosophie particulière qui crée un clivage entre ceux qu'on appelle les spécistes et les antispécistes c'est-à-dire ceux qui considèrent qu'il n'y a pas de rupture dans les espèces animales entre l'homme et les autres espèces animales, que nous sommes une espèce animale comme les autres. De mon point de vue en tout cas, c'est une philosophie qui fait porter de graves craintes sur notre société, je suis, en ce qui me concerne, spéciste, parce que je crois que c'est la seule manière de construire une société humaniste c'est-à-dire celle où on pense les choses à travers l'intérêt des hommes avant tout. C'est notre manière d'envisager l'avenir de notre humanité, en tout cas, c'est la manière que j'ai de l'envisager. Soyons vigilants parce qu'aujourd'hui ces mouvements sont en marche. À mon avis, ils nous font prendre un risque par rapport à la cohérence de nos communautés humaines, il faut donc y être tout à fait vigilant et y apporter notre contribution quand nous avons à contester ces thèses.

Les chasseurs sont donc reconnus, ça a été évoqué également, comme des acteurs des politiques publiques en matière de biodiversité, de climat, d'eau. C'est l'objet de la fusion qui a été évoquée entre l'Agence de la Biodiversité et l'ONCFS. Ça doit permettre de renforcer les coordinations des activités sur nos territoires.

Je voudrais dire, M. le Président, que je suis vigilant sur ces questions-là. J'ai d'ailleurs apprécié ce que vous nous envoyez comme documents mais surtout en nous voyant vos points de vue, la manière dont vous l'avez fait en nous laissant - parce que je n'étais pas le seul destinataire - le choix de notre position en notre âme et conscience. J'ai retenu la

formule. Ça veut dire par là que c'est de votre responsabilité de faire valoir vos intérêts et c'est de la responsabilité également de ceux qui ont des mandats de le faire en leur âme et conscience c'est-à-dire en trouvant les meilleurs compromis entre les divers enjeux. J'ai beaucoup apprécié la formule qui est respectueuse des uns et des autres, qui témoigne de la manière dont vous pratiquez votre présidence.

Tout ça pour vous dire aussi que je suis porteur avec d'autres élus des territoires ruraux - nous avons créé un groupe spécifique au Sénat sur les ruralités – des nouvelles ruralités c'est-à-dire les ruralités sont dans leur temps, sont contemporaines à ce qu'on vit aujourd'hui, ce ne sont pas des pages du passé et que dans cette manière d'envisager la ruralité dans ces dynamismes, dans ces perspectives, je fais en sorte que sur les politiques publiques qui nous sont proposées les caractéristiques de nos territoires soient prises en compte et qu'on ne nous applique des choses qui peuvent avoir du sens vu de manière globale mais qui dès que c'est sur notre territoire n'en ont plus aucun. Croyez bien à mon attachement à nos territoires ruraux, à la Nièvre en particulier et je ferai en sorte de défendre les intérêts que nous avons en commun. Je vous remercie.

### **M. Bernard PERRIN**

M. le Sénateur, merci. Nous comptons sur votre soutien au Sénat.

Daniel, tu voudras bien m'excuser, je l'espère, j'ai passé ton tour mais ce n'est pas trop tard, on va te laisser la parole tout de suite juste avant Mme la Préfète. Encore une fois, désolé. Tu fais parti des fidèles de la chasse nivernaise bien entendu et de ses défenseurs donc c'est avec grand plaisir que nous te laissons la parole comme tous les ans.

### **6/M. Daniel BARBIER**

Mme la Préfète, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, chers amis,

Il faudrait des heures et des heures pour évoquer les plaisirs que la chasse procure dans toutes nos communes nivernaises d'autant qu'elle n'est jamais deux fois la même. Vigueur des premiers moments, le chasseur respire à plein poumon l'air de la saison, notre nemrod s'immerge dans cet univers mystérieux qu'est la forêt, vivre la chasse en écoutant le langage des chiens qui dit tout, comprendre les ruses de l'animal, attendre, interrogatif pendant le défaut, être porté par une bouffée d'enthousiasme quand on entend un relancé à vue. On pourrait poursuivre presque sans fin l'énumération des moments rares durant lesquels le chasseur vit durant ces instants une autre vie.

Élus locaux de proximité, les Maires de la Nièvre veulent conserver ce legs de la civilisation rurale parce que nous continuons d'adhérer à ces valeurs et à être fidèle à nos racines. De plus, chacun doit rester libre de penser comme il l'entend.

Et puis nous avons des atouts car il y a dans toutes les communes des chasseurs et des chemins ruraux. Ceux-ci représentent un formidable maillage territorial sachant qu'en moyenne un chasseur offre 78 heures annuelles de bénévolat, ceci permettrait sans doute de gérer ces biotopes pour développer la petite faune sauvage, ça a déjà été évoqué ce matin.

Je crois aussi que ce serait un formidable support pour développer l'éducation à la nature car il y a une vraie nécessité à rééduquer même pour les habitants de nos petits villages où la connaissance de la nature est beaucoup amoindrie.

Mesdames et Messieurs, ce n'est sans doute pas Verlaine qui a nommé Rimbaud, l'homme aux semelles de vent mais peu importe, la légende est belle et l'image si juste.

Nous, chasseurs, chaussons souvent les semelles de vent quand nous nous aventurons sur des terres inconnues sans idée préconçue ni attente et la balade en forêt devient une odyssée qui rafraîchit nos regards. C'est aussi cela la chasse, embrasser dans un même élan la beauté du monde et la fragilité de la vie.

**M. Bernard PERRIN**

Merci Daniel.

Nous arrivons à la fin de nos travaux et nous allons donner la parole à Mme la Préfète. Mme la Préfète, si vous le voulez bien, vous avez devant vous une salle d'environ 500 personnes, tout le monde vous écoute. C'est avec grand plaisir que nous vous recevons aujourd'hui.

**7/Mme la Préfète**

M. le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Président de la Chambre, Messieurs les représentants des chefs de service de l'État, Mesdames et Messieurs en vos grades, titres et qualités,

Enfin vous ne me donnez pas le beau rôle, M. le Président, parce que d'abord je parle en dernier, tout a été dit et ensuite je passe derrière le Président BARBIER, tout le monde sait que c'est le Président des Maires mais aussi un poète alors ça va être très, très difficile évidemment de terminer l'ensemble de ces prises de paroles. Mais je vous en remercie, c'est vous qui m'avez invitée à participer à votre Assemblée Générale. Je vous l'ai dit, je suis à la fois surprise mais agréablement surprise de voir autant de monde ce matin à cette Assemblée Générale, ça a été souligné, le monde associatif fait de moins en moins recette et ça démontre, s'il en était besoin, d'une part ce que nous avons entendu, c'est-à-dire la passion que vous mettez tous à cette activité et son importance puisque vous êtes plus de 500 personnes dans cette salle pour parler d'un sujet dont on a vu combien il pouvait intéresser de monde en définitive.

Je ne le découvre pas ce sujet puisque nos échanges avec vous, M. le Président de la Fédération, sont nombreux depuis que je suis arrivée. À vrai dire, il y a 2 sujets que j'ai immédiatement appréhendés à mon arrivée, c'est le sujet agricole et le sujet de la chasse. Il y en a bien d'autres mais c'est vrai qu'avec ces deux-là ça a été extrêmement vite.

Ce sujet est important évidemment puisque la pratique de la chasse participe à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats et contribue aux équilibres - un mot si important, le mot équilibre - entre le gibier, les milieux et les activités humaines. Le caractère rural du Département nivernais confère à cette activité cynégétique une importance évidemment toute particulière sur le plan environnemental autant que sur le plan culturel, social et économique. On l'a vu ce matin à différentes reprises et contrairement à bien des idées reçues, vous avez un rôle majeur à jouer dans la préservation de la biodiversité et notamment au travers de la régulation des populations. En effet, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique permettant la présence de la faune sauvage variée et la pérennité des activités agricoles et forestières, mots que nous avons beaucoup entendus ce matin, doit sans cesse être recherché.

Alors, évidemment, je vais vous parler du sanglier mais pas uniquement.

Favorisés par des conditions climatiques exceptionnelles, les dégâts dus aux sangliers ont connu une augmentation significative depuis l'automne dernier. Après un été 2018 particulièrement déficitaire en eau, les animaux ont recherché de la nourriture, des sols frais dans les cultures et les prairies, provoquant des dégâts importants dans certaines exploitations agricoles, nous le savons tous, avec des degrés divers selon les cantons et

les territoires de chasse. Évidemment cette situation a eu un impact économique très lourd tant sur les agriculteurs déjà affaiblis par les difficultés liées à la sécheresse que sur votre Fédération puisqu'elle est chargée de l'indemnisation des surfaces détruites. Cette situation m'a conduite à organiser des rencontres entre les différents acteurs et la dernière table ronde, la dernière réunion en tout cas que nous avons organisée sur les dégâts de sangliers a démontré, et je vous en remercie, une très forte implication de votre Fédération pour trouver des solutions adaptées dont vous venez de débattre dans votre Assemblée. Je citerai notamment les avancées que vous avez impulsées pour répondre à l'augmentation des dégâts sur prairie au cours de la campagne 2018-2019 et celle à venir. Il n'y a pas – je crois que ça a été relevé à différentes occasions – de dispositifs parfaits ou de dispositifs dont on puisse dire à tous les coups qu'il va fonctionner et nous aurons donc à nous revoir, à travailler sur les différents dispositifs mis en place pour vérifier qu'ils sont adéquats et pour, le cas échéant, les faire évoluer si ça n'était pas le cas. Il est nécessaire de tester de nouveaux dispositifs pour lutter contre l'augmentation de la population des sangliers. Il ne touche pas uniquement la Nièvre comme vous le savez tous mais il touche aussi la Nièvre et bien évidemment il vise à ce moment-là le monde économique, le monde de la forêt, le monde de l'agriculture de façon inadaptée et nous devons essayer d'y mettre bonne fin.

Nous évaluerons bien entendu ensemble, une fois de plus, les nouvelles mesures à l'issue de la campagne.

Je tiens à souligner ce travail partenarial que vous menez à la Fédération avec les services de l'État, avec ses opérateurs, avec les partenaires du monde agricole. On le sait, cela a été dit, les choses ne sont pas simples. Il n'y a pas de solution absolue. Si on la connaissait, elle aurait déjà été mise en œuvre bien avant mon arrivée nous nous en doutons tous. Elle n'existe pas donc je ne peux que vous inviter, sur cette lancée, sur cette trace que vous avez bien voulu initier, à continuer le dialogue avec des pistes d'innovation et je vous remercie tous, dans cette Assemblée Générale, de les avoir adoptées puisque je pense que c'est ce dialogue, ces moments de revoyure, cette discussion, cette évaluation que nous continuerons à mener qui nous permettront de progresser tous ensemble puisqu'on parle du monde de la chasse, des agriculteurs, des forestiers, ce ne sont pas des mondes séparés, ce sont des mondes qui s'interpénètrent bien évidemment, il y a des agriculteurs chasseurs, des agriculteurs non-chasseurs, des forestiers chasseurs etc. Essayer de dissocier ces mondes me paraît vain mais plutôt les associer dans un dialogue partenarial qui doit nous amener du mieux pour tous. C'est de ça qu'il s'agit. Ce travail, nous devons le mener ensemble dans la Nièvre mais nous devons également, et nous avons cette ambition, le mener auprès de nos collègues des Départements limitrophes. Nicolas ARDOUIN, le Directeur Départemental des territoires, ici présent, assure un recensement des mesures mises en place chez nos voisins, il est déjà en cours, et notamment au travers des Directions Départementales des territoires bien sûr. Nous n'avons pas de frontières étanches bien que d'un côté il y ait la Loire, un grand fleuve mais nous devons comprendre, évaluer, regarder ce que font les autres, voir ce qui marche, ce qui ne marche pas, mieux comprendre aussi comment se passent les dégâts quand il y en a aux lisières du Département. Échangez avec vos homologues de votre côté sur ce sujet permettra aussi de mieux endiguer certains phénomènes et en tout cas de chercher toujours la bonne lecture, une nouvelle lecture des événements.

Au-delà des problématiques des sangliers et comment ne pas en parler, bien sûr, je tiens à souligner votre contribution au dispositif SylvaFaune en partenariat avec l'ONCFS, ici présente, la DDT, l'ONF et la forêt privée. J'ai eu l'occasion, moi-même, d'aller faire un

comptage Sylvafaune un de ces derniers soirs qui a été tout à fait passionnant pour moi. En vu de gérer les populations de cerfs du Massif des Bertranges, la vision partagée des problématiques, des outils et des résultats est la meilleure approche pour trouver ensemble les bonnes solutions même si évidemment j'ai posé la question qui n'a pas de réponse : pourquoi ne fait-on pas pareil pour les sangliers et bien non, on ne peut pas faire pareil pour les sangliers c'est bien dommage.

De même, votre Fédération, M. le Président, s'implique depuis de nombreuses années dans la gestion du petit gibier notamment par la mise en place de mesures agroenvironnementales et par son implication dans le dispositif Natura 2000, je sais que vous êtes sensibles, je sais que vous souhaitez qu'on s'implique dans ce dispositif, nous y sommes tout à fait favorables, il y a le sanglier mais il y a aussi les autres sujets qui font vivre la biodiversité et nous allons aussi travailler dans cet esprit.

Un travail sera, dans le même esprit, engagé sur la gestion des haies par les services l'État en 2019 avec, toujours, votre appui et les différents partenaires agricoles et cynégétiques. Ces différentes actions sont bénéfiques pour le petit gibier mais elles le sont, évidemment, tout le monde l'aura compris, autant pour la biodiversité ordinaire de nos campagnes.

Enfin, ça a été évoqué, je ne terminerai pas sans aborder le projet de loi en cours de création de l'Office Français de la Biodiversité, même s'il connaît quelques vicissitudes, qui modifient les missions des Fédérations de chasseurs et renforce la police de l'environnement. Ce texte qui est attendu, est passé à l'Assemblée Nationale, a été présenté au Sénat, les choses se font de façons habituelles et il est important puisqu'il devrait modifier les missions qui sont confiées aux Fédérations de Chasse dans le sens d'un accroissement de vos responsabilités dans la gestion cynégétique ce qui est un bel hommage qui vous est rendu. Un transfert de leviers et outils d'actions en matière de plan de chasse est en effet l'un des éléments attendus et je ne doute pas au vu de ce que j'ai entendu aujourd'hui que vous saurez relever le défi.

Enfin, alors certainement pas à la hauteur du Président BARBIER mais comme il faut toujours une citation paraît-il pour finir un bon discours, on m'en a trouvé une, je dois avouer que je ne l'ai pas trouvée toute seule mais c'est une citation que je trouve belle, elle est de Charles Dickens : « il y a une passion pour la chasse qui est profondément implantée dans le cœur de l'homme », j'oserai dire et de la femme puisque je vois quand même un certain nombre de dames dans cette salle. Au vu de ce que j'ai entendu et vu aujourd'hui, je suis certaine que cette passion continuera de vous animer longtemps pour valoriser votre Département en harmonie avec tous et tous les acteurs du territoire. Je vous remercie.

### **M. Bernard PERRIN**

Madame la Préfète, nous vous remercions pour votre exposé. Nous avons reçu votre prédécesseur, le Préfet MATHURIN à la fête de Saint-Honoré-les-Bains et à sa descente de voiture, il ne s'y attendait pas et c'était un peu de l'imprévu, nous avons fait sonner les honneurs.

Aujourd'hui, nous n'allons pas attendre que vous veniez à la fête de Saint-Honoré-les-Bains, où vous irez très certainement. Mais Madame la Préfète, si vous le voulez bien, nous allons sonner les honneurs pour vous. Merci.



## **REMISE DES MÉDAILLES**

### **M. Bernard PERRIN**

Nous allons terminer cette Assemblée par la remise des médailles comme à chaque Assemblée, nous souhaitons honorer quelques personnes pour l'implication qu'elles ont pu avoir, qu'elles ont encore dans la chasse nivernaise.

Les sonneurs étant là, Messieurs, je vais vous demander de vous rapprocher de l'estrade ou alors de rester en fond de salle si vous pensez pour le son que c'est mieux.

Malheureusement 2 personnes ne peuvent être présentes aujourd'hui et nous le regrettons, une pour des raisons professionnelles, M. Fabien CHAUDRE, Inspecteur du permis de chasser à qui on aura prochainement le plaisir de remettre cette médaille et l'autre malheureusement pour des raisons médicales, M. Guy MALTAVERNE pour qui nous avons une pensée sincère aujourd'hui dans ces moments terribles.

J'appelle à la tribune :

- M. BRIAT Michel
- M. GAIN Michel
- M. BARBIER Daniel

### **M. Florent ORTU**

On va commencer. Le Président m'a demandé de dire un petit mot et dieu sait que ça me fait énormément plaisir, c'est pour Michel BRIAT. Michel est quelqu'un que je connais maintenant depuis une quinzaine d'années, que tout le Morvan connaît avec Guy BLOTTIN, qui a été Président de Société de Chasse pendant des dizaines d'années. Il a été très investi dans le CTL 9, le CTL 17, les CTL Cerfs Bertranges et c'est un grand plaisir Michel, aujourd'hui, que de te remettre la médaille.

Je donne la parole au Président pour ça.

### **M. Bernard PERRIN**

M. BRIAT, nous ne nous connaissons pas personnellement mais nous nous sommes déjà vus. Ceci dit, vous avez quand même une grosse place dans la chasse nivernaise donc c'est avec grand plaisir que nous vous remettons la médaille.

### **M. Didier RAMET**

M. Didier RAMET si vous voulez bien remettre la médaille suivante.

Moi, c'est pareil, je ne vous connais pas personnellement mais je vais vous remettre cette médaille pour votre implication sur le territoire où vous êtes actif, tant au niveau de la chasse qu'au niveau agricole. Il m'a été rapporté qu'il vous tenait à cœur de protéger les cultures de mes collègues et pour ça, soyez-en remercié, tout en gérant la population des sangliers entre autres et la gestion de la chasse en général.

### **M. Bernard PERRIN**

Daniel, encore une fois, j'ai peur de me faire tirer les oreilles tout à l'heure parce que je t'ai oublié et ce n'est pas bien de ma part.

Par contre, nous avons l'honneur et tu auras surtout l'honneur de te voir remettre cette médaille par Mme la Préfète. Je pense que ça va compenser mon oubli de tout à l'heure.

Je vous laisse la parole Mme la Préfète.

**Mme la Préfète**

M. le Président m'a demandé de vous remettre cette médaille ce que je fais avec grand plaisir. J'ai découvert, pour ma part, assez récemment, que vous étiez un grand chasseur devant l'éternel parce que vous êtes venu plaider la cause d'un autre grand chasseur devant l'éternel. Ça me fait très plaisir de vous la remettre aujourd'hui.

**M. Bernard PERRIN**

On va clôturer cette Assemblée Générale. Merci à tous, content d'avoir eu autant de monde pour cette AG. Je ne sais pas si le repas gratuit y est pour quelque chose, peut-être mais peu importe, il faisait mauvais donc ça facilitait aussi la venue de certaines personnes mais 550 personnes, ça me paraît tout à fait plus que convenable. Encore une fois, merci à vous.